

ROPÄISCHE GEMEINSCHAFT  
R KOHLE UND STAHL

OHE BEHÖRDE

MMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
CHARBON ET DE L'ACIER

AUTE AUTORITÉ

MUNITA' EUROPEA  
CARBONE E DELL'ACCIAIO

TA AUTORITY

ROPESE GEMEENSCHAP  
OR KOLEN EN STAAL

DIGE AUTORITEIT

# Bulletin mensuel d'Information

LUXEMBOURG

Juillet 1956

Numéro 7

Bulletin mensuel  
d'Information

## I N T R O D U C T I O N

1.- Ce numéro 7 du Bulletin mensuel d'Information de la Haute Autorité contient - outre la vue d'ensemble habituelle sur la situation du marché commun du charbon et de l'acier et sur les actions de la Haute Autorité - un bref rappel de la récente session ordinaire de l'Assemblée commune et une analyse de la situation économique générale dans les pays de la Communauté.

Le prochain numéro paraîtra dans la seconde quinzaine de septembre.

Il est rappelé aux lecteurs de ce bulletin que, pour tout renseignement complémentaire sur la Communauté, ils peuvent s'adresser au Service d'Information de la Haute Autorité à Luxembourg, ainsi qu'aux Bureaux d'Information établis dans les villes suivantes :

BONN - Siebengebirgestrasse 5	Tél. 24. 996
PARIS VIIIème - 55, Avenue George V	Tél. ELYsées 56-78
ROME - Via Ludovisi 16	Tél. 471.084
LONDRES S W 1 - 23 Chesham Street	Tél. Sloane 0456
WASHINGTON 5 D.C. - 220 Southern Building	Tél. NATIONAL 8-7067

LA SESSION DE L'ASSEMBLEE COMMUNE

2.- Ouverte le mardi 8 mai, la session ordinaire annuelle de l'Assemblée commune reprit le 18 juin, après une interruption d'un mois, pour se terminer le 22 juin.

Quinze rapports, présentés au nom des commissions parlementaires, ont été discutés et adoptés. Ils portaient sur les différents aspects des activités de la Communauté exposés dans le Rapport général annuel de la Haute Autorité (1).

Des résolutions ont été adoptées sur :

- les problèmes du marché commun;
- la politique financière, les investissements, les objectifs généraux et la politique à long terme;
- la politique sociale;
- les transports;
- les affaires politiques et les relations extérieures.

D'autre part, un rapport présenté par M. Paul STRUYE sur l'activité de l'Assemblée commune a également été approuvé (2).

3.- Une session extraordinaire de l'Assemblée commune se tiendra à Strasbourg à partir du mardi 27 novembre 1956.

Cette session comportera deux parties.

A l'ordre du jour de la première - qui se poursuivra vraisemblablement jusqu'au 30 novembre inclus - figureront : a) les opérations constitutives de l'Assemblée commune et des commissions; b) la discussion de certains rapports en cours de préparation ou déjà préparés, en particulier sur les problèmes de l'information et sur les commissions paritaires.

L'Assemblée pourra probablement être informée de l'état des négociations sur l'Euratom et sur le Marché commun généralisé.

La seconde partie de cette session, dont l'Assemblée sera alors appelée à fixer la date, d'accord avec le Président de la Haute Autorité, sera consacrée principalement à la discussion des objectifs généraux.

---

(1) Le Quatrième Rapport général est en vente au prix de : DM 4,20 - Frb 50 - Ffr 350 - Lires 625 - Florins 3,80.

(2) Voir le procès-verbal de la séance du 22 juin 1956 et Débats de l'Assemblée commune (édition provisoire), N° 17 du 23 juin 1956.

## LA SITUATION ECONOMIQUE GENERALE

4.- L'expansion économique au cours de l'année 1955 a été, dans l'ensemble, très vive dans les pays de la Communauté. Bien que, depuis le début de 1956 quelques signes de ralentissement et même de fléchissement aient apparu dans certaines branches d'activité aux Etats-Unis et au Royaume Uni, ce mouvement n'a jusqu'à présent pas touché les pays de la Communauté.

### PRODUCTION.-

5.- L'évolution de la production agricole a, dans l'ensemble, été très satisfaisante pendant l'année culturale 1954-1955.

Pour l'année 1955-1956 il y a lieu de craindre les effets du gel du mois de février pour certains pays membres, en particulier la France et la Belgique. En effet la rigueur de l'hiver y a eu de graves conséquences soit à long terme pour les cultures fruitières, notamment la culture de la vigne et celle des oliviers, soit à moyen terme pour les céréales, soit à court terme pour les cultures de légumes.

Cependant en ce qui concerne les céréales, les réensemencements de printemps permettront de compenser, partiellement tout au moins, les pertes subies pendant l'hiver.

Le gel a eu une sérieuse influence sur le niveau des prix intérieurs et le commerce extérieur de plusieurs pays membres, en particulier la France. Les prix de détail de certaines denrées alimentaires ont subi à la veille du printemps une hausse qui, par la liaison conventionnelle ou de fait existant entre les salaires et les prix, a provoqué des augmentations de rémunérations. Ce mouvement doit être considéré comme largement irréversible.

6.- La production industrielle globale a connu, en 1955, une expansion très considérable. Elle continue à se développer nettement partout en 1956: au cours du 1er trimestre elle a dépassé de 8 % le chiffre du trimestre correspondant de 1955 pour l'ensemble des pays de la Communauté. Mais les taux d'accroissement semblent fléchir depuis le premier trimestre 1955: ils sont passés par exemple de 13,8 % au premier trimestre 1955 à 8 % au premier trimestre 1956 (1).

Cette dernière réduction du taux d'accroissement peut partiellement être attribuée à la vague de froid de février 1956. Mais il semble qu'elle soit due principalement à certains obstacles qui freinent le

---

(1) Voir annexe statistique, tableau 1.

rythme d'expansion de l'offre, notamment à l'existence de réserves moindres de main-d'oeuvre ainsi qu'à la difficulté d'étendre assez rapidement les capacités de production et de rationaliser les installations de toutes les entreprises.

L'importance de ces obstacles varie, bien entendu, suivant les pays et les secteurs économiques. On observe que le recul du taux d'accroissement de la production industrielle a été particulièrement sensible en Allemagne, aux Pays-Bas et au Grand-Duché de Luxembourg. D'autre part les industries de biens d'investissement et l'industrie charbonnière se sont dans l'ensemble davantage heurtées à ces obstacles que les industries de biens de consommation.

7.- Pour les industries transformatrices des métaux des pays de la Communauté, les taux d'accroissement de la production ont été relativement plus élevés en 1955 et 1956 que ceux de la production industrielle globale. Néanmoins, on observe ici également une tendance générale au ralentissement du progrès: le taux d'accroissement au premier trimestre 1956 n'atteignait plus que 14 % au lieu de 19 % au premier trimestre 1955.

L'examen des statistiques par pays montre que la chute des taux a été très forte aux Pays-Bas, en Belgique et en Allemagne. En Italie le fléchissement est beaucoup moins considérable. Quant aux industries françaises de transformation des métaux, elles n'ont donné jusqu'ici aucun signe d'essoufflement (1).

8.- Les industries chimiques ont connu, excepté en Belgique et aux Pays-Bas, un progrès rapide en 1955, en particulier les produits dérivés du pétrole, les engrais, les fibres synthétiques et les matières plastiques. Cependant, ici également, les taux d'accroissement de la production ont tendance à fléchir (1).

9.- L'industrie textile a connu de sérieuses difficultés pendant l'année 1955, en particulier en France et en Italie. Bien qu'elle ait donné certains signes de relèvement dans les pays de la CECA à la fin de 1955 et au début de 1956, ses perspectives restent, dans l'ensemble, assez mauvaises, car ses marchés d'exportation, qui ont toujours été très importants, se dérobent progressivement. Ces marchés n'ont pas bénéficié d'une expansion de pouvoir d'achat comparable à celle des marchés européens ces dernières années. Ainsi, des influences conjoncturelles défavorables se joignent aux conséquences structurelles de l'industrialisation textile des pays d'outre-mer, créant des conditions très sévères de concurrence (1).

#### EMPLOI ET CHOMAGE

10.- Le volume de l'emploi dans l'ensemble de l'industrie a augmenté assez fortement en 1955 en Allemagne et aux Pays-Bas. Les statistiques relatives aux secteurs particuliers des industries transformatrices des

---

(1) Voir annexe statistique, tableau 2.

métaux, de la construction et de l'industrie textile montrent que la stabilité plus grande de l'emploi industriel global en France, en Italie et en Belgique résulte vraisemblablement de mouvements en sens contraire des différents secteurs: on constate par exemple un progrès dans les deux premiers secteurs et un recul dans l'industrie textile.

Grâce aux possibilités, encore assez limitées il est vrai, de migration entre les pays de la Communauté, grâce aussi à l'arrivée en Allemagne Occidentale de main-d'oeuvre en provenance des contrées situées à l'Est, grâce enfin à l'accroissement naturel de la population active dans quelques pays et à certaines migrations interindustrielles, il sera probablement possible d'élargir encore le volume de l'emploi en 1956.

D'autre part, la France a même augmenté la durée moyenne effective du travail hebdomadaire au cours du deuxième trimestre 1956 par rapport au deuxième trimestre 1955.

Néanmoins, les statistiques du chômage montrent que la main-d'oeuvre disponible se raréfie, principalement pour les ouvriers qualifiés, et sauf peut-être en Italie.

#### NOMBRE DE CHOMEURS

(moyennes mensuelles en milliers)

	Allemagne (R.F.)	Belgique	France (1)	Italie (1)	Pays-Bas
<u>1955</u>					
1er trimestre	1 670	279	204	2 104	68
2ème trimestre	758	153	162	1 874	30
3ème trimestre	325	116	127	1 787	28
4ème trimestre	719	139	142	1 923	39
<u>1956</u>					
1er trimestre	1 366	248	156	2 173	49
avril	635	135	127	2 026	25
mai	539	115	109	..	18

Le plein emploi règne dans tous les pays de la Communauté, hormis l'Italie (2). Ceci signifie que les progrès futurs de la production globale et des taux individuels de rémunération, comme les rémuné-

(1) Demandes d'emploi non satisfaites.

(2) En Allemagne la durée effective du travail hebdomadaire dépasse même nettement celle observée en France et en Italie, comme vraisemblablement aussi celle des autres pays membres pour lesquels des indications chiffrées ne sont pas publiées régulièrement.

rations elles mêmes, devront reposer plus qu'auparavant sur le développement de la productivité générale. Le fléchissement des taux d'accroissement de la production industrielle indique d'ailleurs que l'action conjointe de l'accroissement des effectifs de main-d'oeuvre, des investissements de rationalisation ou d'expansion et d'amélioration de la productivité n'a plus permis de maintenir le rythme préexistant d'expansion dans les secteurs assez nombreux où l'insuffisance des disponibilités par rapport à la demande rendait souhaitable un développement de la production.

Pour analyser correctement sur ce point la situation conjoncturelle de chaque pays membre il serait souhaitable de pouvoir suivre l'évolution des variables influençant le niveau de la production globale et les rémunérations. Malheureusement on ne dispose pas de données statistiques suffisamment sûres ou complètes.

La productivité fléchit cependant généralement lorsqu'on approche de la pleine utilisation des capacités de production. En Allemagne par exemple le taux d'accroissement de la productivité industrielle au premier trimestre 1956 n'a plus atteint que 3,6 % par rapport au premier trimestre 1955, alors que le taux d'accroissement des gains horaires s'élevait à 9,9 % (1).

Il est dès lors naturel qu'une entreprise bien gérée et désirant conserver des prix de revient concurrentiels cherche à éviter, totalement ou partiellement, cette évolution divergente des taux d'accroissement de la productivité et des gains horaires en procédant à des investissements de rationalisation et d'expansion.

D'autre part le volume des investissements dépend également de l'état des stocks et du rapport existant entre les commandes en carnet et les livraisons. Malheureusement les renseignements chiffrés relatifs à ces facteurs font généralement complètement défaut.

#### PRODUIT NATIONAL, INVESTISSEMENTS, CONSOMMATION ET REVENUS

11.- Le produit national et ses principales composantes ont évolué, en 1954 et 1955 de la manière suivante (accroissements par rapport à la période correspondante de l'année précédente) (2):

- 
- (1) Au 4ème trimestre 1955 le taux d'accroissement s'élevait à 6,4 % pour la productivité et à 7,5 % pour les gains horaires. Au 3ème trimestre 1955 les taux s'élevaient respectivement à 7,8 % pour la productivité et à 7,1 % pour les gains horaires (voir "Déclaration gouvernementale sur la situation conjoncturelle" faite par le Ministre de l'Economie Prof. Dr. Erhard devant le Bundestag le 22.VI.56).
- (2) Les chiffres pour 1955 se réfèrent au maximum de mois disponibles (9 à 12 mois). Estimations établies au cours de l'année par les autorités nationales ou l'O.E.C.E.

	Produit national brut		Investissement brut fixe		Consommation privée	
	1954	1955	1954	1955	1954	1955
Allemagne . . . . .	8 %	11 %	12 %	19 %	8 %	11 %
Belgique . . . . .	2 %	4 % <sup>(1)</sup>	5 %	3 % <sup>(1)</sup>	1 %	3 % <sup>(1)</sup>
France . . . . .	5 %	5 %	9 %	9 %	5 %	6 %
Italie . . . . .	4 %	7 %	6 %	14 %	3 %	5 %
Pays-Bas . . . . .	5 %	6 %	19 %	12 %	5 %	6 %

On remarque que l'Allemagne et l'Italie ont connu un rythme d'expansion générale plus considérable que les autres pays membres en 1955. Cette situation a persisté probablement au cours du 1er trimestre de 1956.

12.- Pour les investissements la différence des rythmes d'expansion dans les pays est encore plus marquée. L'accroissement de ceux-ci en 1955 a été très élevé en Allemagne et en Italie; en France et en Belgique, il a été beaucoup plus faible. Ces différences de situation paraissent avoir subsisté au cours du 1er semestre 1956.

L'on possède quelques indications sur l'évolution de certaines catégories d'investissements:

En ce qui concerne les constructions de logements, l'Allemagne continue à bâtir plus de 500 000 logements par an, mais le rythme d'accroissement ne semble plus devoir progresser sérieusement; en France et en Italie, le nombre de logements reste très inférieur aux besoins à satisfaire et il est probable que l'on tentera d'accroître encore l'effort dans ce domaine. Au total cependant, le problème social du logement est devenu moins aigu dans de nombreuses régions des pays de la Communauté et certains Etats membres ont supprimé ou réduit des avantages destinés à favoriser la construction d'habitations privées (2).

Il est assez difficile de connaître les investissements en bâtiments industriels et en construction non résidentielles. On sait cependant qu'en 1955 le rythme du progrès s'est fortement accru en Allemagne.

- 
- (1) 7ème Rapport O.E.C.E. Chiffres provisoires. D'après les estimations du revenu national publiées en mai 1956 par le professeur BAUDHUIN, il semble que les chiffres définitifs seront plus élevés.
- (2) Il est probable que l'existence d'importants programmes d'investissements publics dans les pays membres, le programme d'industrialisation générale prévu pour le Sud de l'Italie et les dépenses de défense en Allemagne, en France et ailleurs pourraient compenser, si nécessaire, un recul d'activité dans le secteur privé.

Il a également été très élevé aux Pays-Bas, avec cependant une tendance à fléchir par rapport à 1954. La progression est beaucoup plus modeste en Belgique et en France.

Les investissements sous forme de dépenses d'équipements confirment, dans l'ensemble, les différences constatées pour les constructions non résidentielles. Cependant, la Belgique semble occuper ici une position relative nettement plus favorable.

Le maintien d'un rythme élevé d'investissements privés paraît remarquable dans les circonstances actuelles; notamment si l'on tient compte du fait que l'essor se maintient déjà depuis longtemps.

On doit faire une distinction entre les investissements effectifs qui sont considérables à l'heure actuelle et les opérations sur le marché des capitaux qui précèdent généralement les investissements effectifs. Les statistiques montrent que - à l'exception de l'Allemagne où les émissions d'actions ont fortement augmenté au cours du premier trimestre 1956 - les émissions commencent à stagner ou même à fléchir légèrement. On ne peut cependant pas, à l'heure actuelle, attacher trop d'importance à ces indications souvent incomplètes d'autant plus que des mouvements saisonniers et des influences fortuites jouent également un rôle.

Une autre caractéristique de la structure des marchés des capitaux des pays de la Communauté digne d'être mentionnée est que sauf en Allemagne et en Italie les émissions du secteur privé sont inférieures aux émissions du secteur public. Elle s'explique par la nécessité de consolider des dettes publiques à court terme et par l'existence de différences dans les taux d'impôts qui pèsent d'une part sur les revenus d'actions et d'autre part sur les revenus d'obligations, en particulier les revenus d'obligations d'Etat.

13.- Consommation privée, revenus, épargne et productivité.- L'accroissement de la consommation privée a constitué un facteur très important d'expansion de la demande en 1955.

En effet, si les investissements ont joué un rôle moteur grâce à leur action directe ou indirecte (multiplicateur), la consommation privée, elle, représente une masse monétaire importante dont les variations sont essentielles pour l'évolution de la conjoncture. Un pourcentage déterminé de variation de la consommation, qui serait inférieur au pourcentage de variation des investissements, ne signifie donc pas nécessairement que le rôle principal dans l'évolution conjoncturelle a été rempli par les investissements. L'examen des variations des revenus, et en particulier des salaires et traitements, dans une Communauté qui est largement industrialisée, paraît donc essentiel.

Effectivement on a pu observer au cours des derniers trimestres un développement particulièrement remarquable des achats de biens de consommation durables.

La progression des salaires horaires et du volume de l'emploi de même que dans certains cas l'augmentation de la durée effective du travail ont amélioré nettement les revenus globaux des travailleurs, ce qui a constitué un facteur très important de soutien de la demande.

On peut voir aussi que l'augmentation des salaires horaires bruts en 1955 est du même ordre de grandeur que celle de la productivité par heure-ouvrier en Allemagne, en France et en Belgique. Cette évolution suggère que les travailleurs ont participé à la haute conjoncture, comme les bénéficiaires de revenus d'un autre genre (1).

Il y a également de profondes différences dans l'évolution de l'épargne, dans les différents pays membres. On notera cependant que les dépôts d'épargne ne constituent qu'une partie de l'épargne, dont le total peut avoir une tendance différente (2).

En France et aux Pays-Bas, les dépôts d'épargne ont progressé en 1955 et au premier trimestre 1956.

En Allemagne et en Belgique, au contraire, l'accroissement des dépôts d'épargne fléchit aussi bien en valeur absolue qu'en pourcentage, en dépit de l'existence d'un phénomène analogue d'expansion assez vive des revenus.

#### PRIX ET COUT DE LA VIE.-

14.- Les prix mondiaux ont subi, dans l'ensemble, une hausse légère entre fin mai 1955 et fin mai 1956 (+ 2 %) (3). La hausse des prix des produits sidérurgiques est nettement plus importante.

D'autre part les prix de certaines marchandises qui avaient connu antérieurement une hausse spéculative, notamment les métaux non-ferreux et le caoutchouc, reviennent à un niveau plus normal.

Les prix des céréales continuent à être faibles, en raison notamment des difficultés structurelles résultant de la situation agricole des Etats-Unis.

Les frets en général et les frets atlantiques en particulier restent élevés malgré leur tendance récente au fléchissement et influencent fortement les prix rendus dans les pays de la Communauté, notamment pour le charbon et la ferraille.

15.- En ce qui concerne les prix de gros nationaux, on observe

- une stabilité des prix dans l'ensemble avec, pour certains pays, une légère tendance à la hausse;

---

(1) Il importe de lire attentivement la note figurant au bas du tableau 3. Celle-ci formule des réserves absolument indispensables pour l'interprétation du tableau.

(2) On ne connaît malheureusement les statistiques de l'épargne totale dans chaque pays membre qu'avec un retard très important.

(3) Indice Schulze des prix mondiaux.

- une accalmie dans la hausse des prix des métaux, une légère hausse des prix des combustibles et des machines et une faiblesse persistante des prix pour les textiles;
- la fermeté des prix agricoles nationaux jusqu'au mois d'avril 1956, partiellement, sans doute en raison des conséquences du gel de février.

16.- Le coût de vie s'est, en général, accru en 1955, sauf aux Pays-Bas et au Grand-Duché de Luxembourg. Pendant le 1er trimestre de 1956 la hausse a persisté partout, sauf dans les pays mentionnés ci-dessus, partiellement sans doute par suite des froids de février, mais depuis le mois de mai 1956 il semble qu'il y ait une stabilisation du coût de la vie au palier atteint.

#### COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS.-

17.- Les exportations totales de la Communauté ont fortement augmenté en 1955, principalement vers la zone de l'Union européenne des Paiements (+15 % par rapport à 1954). Le rythme d'accroissement a fléchi au premier trimestre 1956, peut être en raison du gel rigoureux de février (+ 7 % par rapport au premier trimestre 1955).

Les résultats de 1955 et les derniers chiffres connus pour 1956 indiquent que les exportations vers les pays de la Communauté se sont développées beaucoup mieux que les exportations vers les pays tiers, ce qui montre l'intérêt des pays membres à nouer entre eux des liens économiques plus étroits.

On observe également, en 1956, un progrès relativement plus accentué des exportations vers la zone dollar.

18.- Les importations totales de la Communauté ont augmenté, en 1955, dans la même mesure que les exportations (+ 15 %) et ici aussi c'est la zone U.E.P. qui occupe la première place.

Le rythme d'accroissement des importations totales a fléchi au premier trimestre 1956, mais moins que celui des exportations totales (+ 12 % par rapport au premier trimestre 1955). Ce rythme s'explique par l'appel de marchandises résultant d'une activité encore très considérable dans la Communauté.

L'accroissement des importations de la zone dollar est largement influencé par les livraisons accrues de charbon et de ferraille en provenance des Etats-Unis (1).

En ce qui concerne la balance des paiements des pays de la Communauté, il semble que celle-ci reste favorable et ne pose, à courte échéance, aucun problème grave de financement international, sauf en

---

(1) Voir annexe statistique, tableau 4.

France et dans une certaine mesure aussi en Italie. Les excédents de la balance des paiements en Belgique et surtout en Allemagne ont entretenu l'expansion monétaire et contribué à maintenir sur le marché des conditions de liquidité qui furent parfois combattues par d'autres mesures.

Les réserves d'or et de devises étrangères ont eu tendance à augmenter partout entre décembre 1955 et mars 1956, si l'on excepte le cas de la France.

19.- L'évolution économique des pays membres de la Communauté a été très favorable en 1955. Elle reste plus indépendante qu'auparavant de celle des pays étrangers, notamment des Etats-Unis. Cependant, les taux d'accroissement de l'activité économique et en particulier, de la production industrielle ont tendance à diminuer depuis quelque temps, ce qui semble pouvoir être considéré comme une pause dans l'expansion de longue durée en cours. Cette pause résulte notamment d'obstacles au développement ultérieur de l'offre; des mesures sélectives ou restrictives de crédit prises par les autorités publiques interviennent parfois aussi pour freiner la demande.

Sur le chemin de l'intégration européenne :

PREMIERS RESULTATS

POUR LE CHARBON ET L'ACIER

Une brochure illustrée de 32 pages éditée dans les quatre langues de la Communauté et en anglais.

Ecrire à Luxembourg ou s'adresser aux bureaux d'information de la Haute Autorité à Bonn, Paris, Rome, Londres ou Washington.

## LA SITUATION DU MARCHÉ COMMUN

### ACIER

20.- Les enregistrements de commandes nouvelles de produits laminés qui, depuis le début de l'année en cours, avaient montré une tendance à la stabilisation, voire même à une légère diminution, ont accusé une forte augmentation en juin 1956. Ils ont atteint 3 753 000 tonnes, niveau qui dépasse de 17 % celui du mois correspondant de 1955 et qui est le plus élevé depuis décembre 1954.

La moyenne mensuelle du premier semestre de 1956 (3 477 000 t) dépasse de 4,8 % celle de la période correspondante de 1955 (3 319 000 tonnes). Compte tenu du fait que les commandes en carnet restent très importantes (14 444 000 tonnes fin mai), il semble donc que la demande reste très vive sur le marché de l'acier; le plafonnement observé depuis le début de l'année ne peut donc pas encore être interprété comme le signe annonciateur d'une diminution des besoins d'acier. Il faut attendre l'évolution des prochains mois avant de pouvoir porter un jugement.

La forte augmentation intervenue en juin a porté, en valeur absolue, essentiellement sur les commandes en provenance des marchés intérieurs qui sont passés de 2 237 000 tonnes à 2 511 000 tonnes.

En valeur relative, l'accroissement a été le plus fort pour les commandes enregistrées par les usines de la Communauté en provenance d'un pays autre que celui de l'usine productrice. Celles-ci sont, en effet, passées de 311 000 tonnes à 448 000 tonnes, soit une augmentation de plus de 43 %.

L'augmentation la plus faible a été enregistrée pour les commandes en provenance des pays tiers qui toutefois, avec près de 800 000 tonnes, se sont maintenues au niveau élevé atteint depuis le début de l'année en cours.

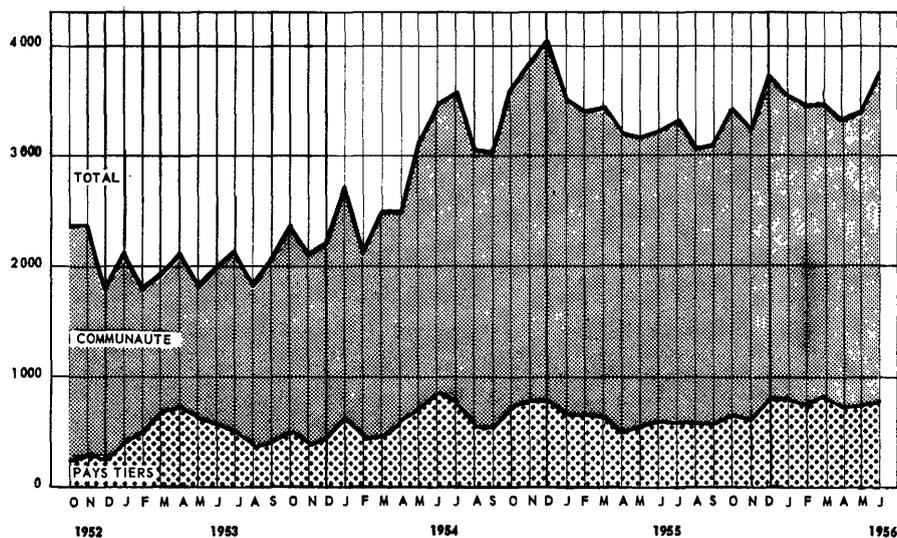
L'évolution des commandes nouvelles montre des différences assez sensibles entre les pays de la Communauté. En Allemagne, les commandes sont restées pratiquement stationnaires; ceci semble indiquer que l'augmentation des commandes qui s'est produite entre mai et juin dans l'ensemble de la Communauté n'est pas essentiellement due à des commandes de couverture destinées à se prémunir contre une hausse éventuelle des prix, puisque c'est précisément dans ce pays que l'éventualité d'une augmentation des prix des produits sidérurgiques a été à l'ordre du jour dans les dernières semaines. En France et en Sarre, les commandes nouvelles ont augmenté de 31,4 %, en Belgique de 31,1 %, au Luxembourg de 19,3 %. En Italie et aux Pays-Bas leur niveau est resté, comme en Allemagne, pratiquement inchangé. Il faut toutefois noter que le niveau des commandes, en Belgique et en France/Sarre, au mois de mai, était beaucoup plus bas que les autres mois.

EVOLUTION DES COMMANDES PAR PAYS

(en indice; moyenne mensuelle du quatrième trimestre de 1955 = 100)

	<u>Janvier</u>	<u>Février</u>	<u>Mars</u>	<u>Avril</u> (1)	<u>Mai</u> (1)	<u>Juin</u> (2)
Allemagne (R.F.)	106	104	101	96	105	106
Belgique	113	95	111	97	84	110
France et Sarre	94	95	96	97	81	106
Italie	97	104	104	108	122	123
Luxembourg	94	99	94	84	92	109
Pays-Bas	106	138	110	106	144	121
<u>Communauté :</u>	101	100	101	97	96	109
	—	—	—	—	—	—

COMMANDES NOUVELLES DE PRODUITS LAMINÉS



(en milliers de tonnes)

(1) Chiffres rectifiés.

(2) Chiffres provisoires.

21.- Les livraisons de produits laminés des usines de la Communauté, après le fléchissement saisonnier en février (3 051 000 tonnes), étaient remontées à 3 585 000 tonnes en mars pour tomber à 3 364 000 tonnes en avril et 3 300 000 tonnes en mai, niveau égal à celui des commandes enregistrées. Pour le mois de juin, les données ne sont pas encore disponibles; il semble toutefois que les livraisons soient de nouveau restées en deçà des commandes nouvelles enregistrées.

Comme il a été déjà indiqué, les commandes en carnet restent importantes. De 14 220 000 tonnes fin mars, elles sont passées à 14 265 000 tonnes fin avril et à 14 444 000 tonnes fin mai. Sous l'effet du fort accroissement des enregistrements, elles ont probablement encore augmenté jusqu'à la fin du mois de juin.

22.- Les exportations de produits sidérurgiques vers les pays tiers ont très fortement augmenté en mars (712 800 tonnes), après un léger fléchissement entre janvier (657 500 tonnes) et février (632 500 tonnes). Compte tenu des délais de livraison, cette évolution correspond à celle des commandes en provenance des pays tiers et le niveau des exportations restera probablement à un niveau élevé pendant les prochains mois. Pendant les quatre premiers mois de l'année en cours, les exportations vers les pays tiers se sont élevées à 667 600 tonnes par mois contre 603 700 tonnes pendant la même période de l'année 1955, soit une augmentation de 10,6 %.

23.- La production d'acier brut a atteint, en juin, un niveau record avec 4 842 000 tonnes contre 4 603 000 tonnes en mai. Elle a dépassé légèrement le niveau record de mars (4 839 000 tonnes) et correspond à un rythme annuel de 58 millions de tonnes.

La production du premier semestre de l'année en cours s'établit ainsi à 4 654 000 tonnes par mois contre 4 297 000 tonnes pendant la même période de l'année 1955, soit une augmentation de 8,3 %.

Cette évolution se compare comme suit à celle qui s'est produite au Royaume-Uni aux Etats-Unis d'Amérique :

#### PRODUCTION D'ACIER BRUT

(moyenne mensuelle en milliers de tonnes)

	<u>Premier semestre</u>		
	<u>1955</u>	<u>1956</u>	<u>Variation</u>
Communauté . . . . .	4 297	4 654	+ 8,3 %
Royaume-Uni. . . . .	1 696	1 795	+ 5,8 %
Etats-Uni. . . . .	8 815 (1)	9 601 (1)	+ 8,9 %

L'augmentation intervenue entre mai et juin a affecté tous les pays de la Communauté sauf l'Italie dont la production d'acier brut a di-

(1) Cinq premiers mois.

minué tout en restant supérieure aux niveaux atteints de janvier à avril.

24.- La production de fonte a également atteint un niveau record en juin : 3 717 000 tonnes. L'augmentation, entre le premier semestre de l'année en cours (3 570 000 tonnes par mois) et la période correspondante de 1953 (3 337 000 tonnes), ressort à 7 %. Elle a été cependant plus faible que l'augmentation de la production d'acier brut (+ 8,3 %). Etant donné les problèmes de l'approvisionnement en ferraille, cette évolution démontre à nouveau la nécessité d'une augmentation de la capacité des hauts fourneaux, dont l'importance a été soulignée à plusieurs reprises dans l'orientation que la Haute Autorité entend donner aux investissements des sidérurgistes dans la Communauté.

25.- Les importations de produits sidérurgiques en provenance des pays tiers, après un recul saisonnier en février (101 700 tonnes), ont augmenté de nouveau en mars (134 700 tonnes), tout en restant légèrement inférieures au niveau atteint en janvier (139 800 tonnes). La moyenne mensuelle du premier trimestre de 1956 ressort ainsi à 125 400 tonnes, soit 9,8 % de plus que pendant la période correspondante de 1955 (114 200 tonnes).

26.- Les échanges de produits sidérurgiques entre les pays de la Communauté avaient fortement diminué entre janvier (466 000 tonnes) et février (334 900 tonnes), alors que, entre les deux mois correspondants de 1955, en avait pu noter une assez forte augmentation (de 430 600 à 481 200 tonnes). Il semble tout de même que le fléchissement en février 1956 ait été essentiellement saisonnier puisque, en mars 1956, les échanges se sont de nouveau élevés à 462 300 tonnes. (Cette reprise a marqué les livraisons et réceptions de tous les pays de la Communauté). Il reste cependant que, pour le premier trimestre de 1956, le niveau des échanges entre les pays de la Communauté a été inférieur d'environ 10 % à celui de la période correspondante de 1955.

27.- En ce qui concerne l'approvisionnement de la sidérurgie en matières premières, la situation continue à être caractérisée par un équilibre assez facilement assuré entre les ressources et les besoins en minerai de fer et une certaine détente sur le marché de la ferraille.

28.- L'extraction brute de minerai de fer, qui avait atteint 6 607 000 tonnes en avril, a légèrement baissé en mai (6 514 000 tonnes). Les importations en provenance des pays tiers, après le fléchissement saisonnier du mois de février (1 046 000 tonnes), sont remontées à 1 711 000 tonnes en mars. Les exportations sont restées stationnaires avec 77 100 tonnes en mars. Les disponibilités totales, qui avaient atteint 8,3 millions de tonnes en mars, ont diminué en avril et mai, en même temps que la production. En conséquence, les stocks dans les mines de la Communauté ont légèrement baissé entre fin mars (4 766 000 tonnes) et fin avril (4 686 000 tonnes).

Les échanges de minerai de fer entre les pays de la Communauté sont passés à 1 161 400 tonnes en mars contre 1 073 400 tonnes en février et 1 181 300 tonnes en janvier. La moyenne mensuelle du premier

trimestre de 1956 s'établit à 1 138 800 tonnes contre 1 020 200 tonnes pendant la même période de 1955 (+ 11,6 %). En dehors du courant principal de la France vers la Belgique, on note une certaine tendance à l'augmentation des réceptions de l'Allemagne en provenance de la France et du Luxembourg. Ainsi l'ensemble des achats de la République fédérale est passé de 46 800 tonnes par mois au premier trimestre de 1955 à 88 500 tonnes par mois au premier trimestre de l'année en cours.

Les prix du minerai de fer vendu par les mines de l'Est de la France ont subi une nouvelle augmentation, de 3,5 % à 4,6 %, à partir du 1er juillet.

Dans le tableau suivant est retracée l'évolution des prix de la minette lorraine sur la base du prix moyen des ventes réalisées départ mine depuis l'établissement du marché commun jusqu'en avril 1956. Le prix moyen est basé sur une teneur uniforme en Fe de 32 %, sans correction pour teneur en chaux. Il en résulte que le prix moyen du minerai lorrain, après être resté stable jusqu'à la fin de 1953, a diminué régulièrement jusqu'en avril 1955 pour augmenter ensuite. En prenant comme base le prix moyen d'avril 1953, l'augmentation jusqu'en avril 1956 a été de 3,7 %. En prenant pour base le niveau le plus bas, atteint en avril 1955, l'augmentation ressort à 14,4 %.

L'incidence de la dernière augmentation, intervenue le 1er juillet 1956, sur le prix moyen des tonnages vendus, ne peut pas être encore chiffrée.

EVOLUTION DU PRIX MOYEN DU MINERAI LORRAIN

	<u>en Ffr/tonne</u>	<u>en indice</u>
Avril 1953 . . . . .	1 282,76	100,00
Janvier 1954 . . . . .	1 184,25	92,30
Avril 1954 . . . . .	1 178,95	91,89
Juillet 1954 . . . . .	1 173,33	91,45
Octobre 1954 . . . . .	1 167,59	91,00
Janvier 1955 . . . . .	1 163,92	90,72
Avril 1955 . . . . .	1 163,04	90,65
Juillet 1955 . . . . .	1 215,16	94,71
Octobre 1955 . . . . .	1 214,84	94,69
Janvier 1956 . . . . .	1 324,64	103,25
Avril 1956 . . . . .	1 327,48	103,49

29.- Les disponibilités totales de ferraille continuent à évoluer d'une manière satisfaisante. Inférieures aux besoins totaux au début de l'année, elles les dépassent depuis mars. En avril et mai, elles ont atteint respectivement 2 246 000 et 2 181 000 tonnes. Les ressources propres des usines plafonnent à environ 1,1 million de tonnes par mois.

La collecte intérieure a procuré 844 000 tonnes en avril et 821 000 tonnes en mai.

Les importations en provenance des pays tiers restent à un niveau élevé : respectivement 305 000 et 274 000 tonnes en avril et mai. Une dépendance aussi prononcée de la Communauté sur les ferrailles d'importation est un sujet de grande préoccupation pour la Haute Autorité, et ce d'autant plus que cette dépendance a tendance à s'accroître encore avant que les investissements dans le domaine de la fonte ne puissent corriger la situation.

Les stocks en usine sont passés de 2 623 000 tonnes à fin mars à 2 725 000 tonnes à fin mai.

Les échanges de ferraille entre les pays de la Communauté diminuent : de 102 700 tonnes en mars, ils sont tombés à 85 000 tonnes en avril et à 76 400 tonnes en mai. Ce sont notamment les achats de l'Italie qui sont en régression, alors que ceux de la France et de la Sarre augmentent : ils ont atteint en mai avec 27 300 tonnes, dont 24 000 en provenance d'Allemagne, un niveau qui ne fut jamais enregistré auparavant.

La détente momentanée de la situation de l'approvisionnement en ferraille se reflète dans l'évolution des prix intérieurs qui sont restés stables et ont même diminué en France :

	<u>15 mai 1956</u>	<u>15 juin 1956</u>
	(en dollars unités de compte par tonne)	
Allemagne (R.F.) . . . . .	37,78	37,78
Belgique . . . . .	41,55	41,55
France et Sarre. . . . .	41,00	39,50
Italie . . . . .	40,00	40,00
Luxembourg . . . . .	-	45,70
Pays-Bas . . . . .	41,90	41,90

Comme l'on sait, il s'ajoute à ces prix intérieurs une contribution de péréquation pour la ferraille importée, ainsi que pour les économies de ferraille réalisées par une mise accrue de fonte, qui s'élève actuellement à 9,25 dollars. Pour les prochains mois, on pourra sans doute s'attendre à une certaine réduction de cette contribution. Le "composite price" de la ferraille américaine a, en effet, continué à diminuer et est tombé de 47,50 dollars fin mai à 44,83 dollars à la mi-juin. A la fin du mois de juin, il était encore à ce même niveau. En outre, la grève dans la sidérurgie américaine qui a commencé le 30 juin, ainsi que la baisse des frets transatlantiques, sont des éléments susceptibles de jouer dans le sens d'une diminution de la charge qui pèse sur la ferraille importée en provenance des Etats-Unis.

D'autre part, la décision prise par les six pays de la Communauté de suspendre, à partir de 1er juillet 1956, les droits de douane sur la fonte hématite d'affinage en provenance des pays tiers constitue une mesure qui pourra alléger encore davantage la situation de l'appro-

visionnement en facilitant les économies de ferraille par une mise accrue de fonte.

S'il s'agit là de facteurs dont l'action se situe essentiellement dans le court terme, la Haute Autorité continue à se préoccuper des problèmes structurels qui sont à la base de la situation de l'approvisionnement en ferraille à long terme. Après une première réunion avec les sidérurgistes des pays de la Communauté, qui a lieu le 7 juin, une deuxième réunion a eu lieu le 28 juin, au cours de laquelle les problèmes des investissements sidérurgiques, sous l'angle particulier de l'approvisionnement en ferraille, ont été examinés. La Haute Autorité se propose de porter prochainement les résultats de cet examen à la connaissance de tous les intéressés sous forme d'un avis général, publié au Journal Officiel de la Communauté.

30.- Les prix des produits sidérurgiques ont subi quelques changements dans certains pays de la Communauté.

En Italie, l'un des grands producteurs a déposé un nouveau barème applicable à partir du 1er juin 1956 et qui comporte des augmentations de prix pour quelques produits. Tandis que les prix des laminés marchands de moins de 80 mm et des largets ont été réduits d'environ 1,5 %, les prix des profilés ont subi une majoration de 1,3 %. L'augmentation a été de 3,3 % pour les blooms et billettes, de 2,9 % pour les ronds à béton et de 3,2 % pour les tôles fortes. Elle a été plus forte pour les lingots de forge et les lingots de relaminage (+ 7,5 %). Les prix des autres produits sont restés inchangés. Cette évolution, sans être uniforme, a été suivie par la plupart des producteurs italiens.

En Belgique, une entreprise a relevé, le 5 juillet, les prix de ses produits de qualité Siemens-Martin de 3 % à 4 %, alors qu'une autre entreprise avait, à partir du 1er juillet, supprimé quelques légères pointes de prix pour les aciers marchands. D'une manière générale les entreprises belges ont relevé les prix des demi-produits pour tôles fines (qualité Thomas et Siemens-Martin) de 4,2 % et 3,6 % respectivement, afin de les ajuster aux prix des demi-produits pour les autres produits laminés. D'autres augmentations d'importance variable sont intervenues pour les demi-produits de forge, les lingots et produits pour tubes, les profilés spéciaux, les tôles galvanisées, le fer blanc et le fer noir.

En France, les prix du ferromanganèse ont progressé de 1,8 à 2 % à partir du 1er juin 1956 pour la plupart des producteurs.

#### CHARBON

31.- La production de houille est passée de 19 450 000 tonnes en mai à 21 321 000 tonnes en juin. Pendant le premier semestre de 1956, il a été extrait, dans la Communauté, 20 942 000 tonnes de houille par mois, contre 20 499 000 tonnes pendant la période correspondante de 1955. L'augmentation a donc été de 2,2 %.

Cette évolution de la production de houille de la Communauté se compare comme suit à celle qui a pu être enregistrée au Royaume-Uni et aux Etats-Unis d'Amérique.

PRODUCTION DE HOUILLE

(moyennes mensuelles en milliers de tonnes)

	<u>Premier semestre</u>		
	<u>1955</u>	<u>1956</u>	<u>Variation</u>
Communauté . . . . .	20 499	20 942	+ 2,2 %
Royaume-Uni. . . . .	19 178	19 421	+ 1,3 %
Etats-Unis . . . . .	34 938 (1)	41 321 (1)	+ 18,3 %

L'augmentation dans la Communauté entre le premier semestre 1955 et la période correspondante de l'année en cours provient essentiellement de la production allemande, qui est passée de 10 753 000 tonnes par mois à 11 161 000 tonnes (soit 408 000 tonnes par mois). La production mensuelle de la Belgique a augmenté de 90 000 tonnes par mois, alors que, dans la Sarre et aux Pays-Bas, la production n'a progressé que légèrement. En France, où la production a été, à l'exception du mois de juin, plus faible pour tous les mois de l'année en cours que pour les mois correspondants de l'année 1955, la diminution a été particulièrement forte en mai, à la suite notamment du rappel sous les drapeaux de nombreux jeunes mineurs.

Les effectifs du fond montrent d'ailleurs de nouveau une tendance à la diminution dans presque tous les pays producteurs de la Communauté. D'un maximum de 657 300 atteint fin février, ils sont tombés à 653 900 à la mi-juin, effectif qui est cependant encore bien supérieur à celui de fin juin 1955 (647 700).

Le rendement fond par ouvrier et poste a évolué favorablement. De 1 510 kg en janvier, il est passé à 1 530 kg en juin contre 1 500 kg en juin 1955.

32.- La production de coke s'est élevée à 6 236 000 tonnes en mai contre 6 050 000 tonnes en avril et 6 316 000 tonnes en mars. Pendant les cinq premiers mois de l'année en cours, la production s'est élevée à 6 148 000 tonnes par mois, soit 14,9 % de plus que pendant la période correspondante de l'année 1955.

33.- Les importations de houille en provenance des pays tiers ont, dans l'ensemble, augmenté en mai par rapport à avril (2 687 000 tonnes contre 2 614 000 tonnes). Mais alors que l'on constate une très forte augmentation en Allemagne et en Italie, leur volume a considérablement baissé surtout aux Pays-Bas et en Belgique.

---

(1) Moyenne des cinq premiers mois.

34.- Les exportations de houille vers les pays tiers ont continué à diminuer. De 564 000 tonnes en mars, elles sont tombées à 518 000 tonnes en avril et à 501 000 tonnes en mai. Ce sont notamment les exportations allemandes et belges qui sont en régression, alors que celles de la France qui avaient fortement diminué au premier trimestre, ont commencé de nouveau à augmenter en avril, tout en restant très inférieures aux tonnages réalisés pendant l'année 1955.

35.- Les exportations de coke vers les pays tiers ont légèrement augmenté en mai (450 000 contre 434 000 tonnes en avril). L'augmentation provient d'un accroissement des ventes belges et néerlandaises, tandis que celles de l'Allemagne, principal exportateur de la Communauté, sont restées stationnaires.

36.- Les échanges entre les pays de la Communauté ont encore diminué en ce qui concerne la houille et les agglomérés de houille: 1 585 000 tonnes en mai contre 1 660 000 en avril et 1 706 000 en mars. Pour les cinq premiers mois, ils sont restés, avec 1 602 000 tonnes par mois, de plus de 20 % au-dessous du niveau atteint pendant la période correspondante de 1955.

Les échanges de coke, par contre, qui avaient diminué en avril (758 000 tonnes contre 811 000 tonnes en mars) sont passés à 781 000 tonnes en mai. La moyenne mensuelle des cinq premiers mois a légèrement augmenté par rapport à 1955 (766 000 contre 750 000 tonnes).

37.- Les stocks totaux de houille aux mines et les stocks de coke aux cokeries ont atteint actuellement un niveau si bas que pratiquement il n'existe plus de disponibilités. Les stocks de houille plafonnent à 6,7 millions de tonnes (fin juin) dont 5,3 millions en France qui consistent, pour 80 %, en bas produits. Les stocks de coke s'élevaient à 435 000 tonnes à la fin du mois de juin.

38.- En ce qui concerne l'évolution des prix, quelques modifications des barèmes intervenues dans certains bassins de la Communauté sont résumées dans le tableau ci-après :

CHANGEMENT DES PRIX DE BAREME DEPUIS LE 1er JUIN 1956

(en dollars unités de compte)

	Houille	Agglomérés	Coke	Tous produits
<u>Allemagne (R.F.)</u>				
Ruhr . . . . .	0	+ 0,238	+ 0,028	+ 0,021
Aix-la-Chapelle. . .	+ 0,120	0	0	+ 0,080
Basse-Saxe . . . . .	0	+ 0,238	0	+ 0,041
<u>France (1)</u>				
Nord/Pas-de-Calais .	+ 0,833	+ 0,205	+ 0,317	+ 0,641
Lorraine . . . . .	+ 0,919	+ 1,452	+ 0,158	+ 0,863
Sarre . . . . .	+ 0,454	0	+ 0,734	+ 0,469

(1) Pour les autres bassins français, les hausses sont du même ordre que pour le Nord/Pas-de-Calais et la Lorraine.

En ce qui concerne les prix à l'importation, les frets trans-atlantiques, qui avaient atteint en mai dernier Sh. 79.-, soit \$ 11,05 pour la relation USA - ROTTERDAM et étaient tombés à Sh. 66.-, soit \$ 9,25 en juin, tendent à se raffermir. Cependant le réarmement envisagé d'un certain nombre de navires pourrait permettre, s'il était réalisé, un plafonnement des frets.

#### PROGRAMMES PREVISIONNELS

39.- Conformément à l'art. 46 du Traité, la Haute Autorité a établi, pour la deuxième fois, des programmes prévisionnels de caractère indicatif portant sur la production, la consommation, l'exportation et l'importation de charbon et de produits sidérurgiques (1).

Ces programmes portent sur le troisième trimestre de 1956. Ils ont été soumis et discutés au Comité Consultatif le 28 juin 1956.

Les programmes sont précédés d'un rappel des tendances principales de la conjoncture actuelle qui ont été analysées au début du présent bulletin.

40.- En ce qui concerne le charbon, l'examen de la situation fait ressortir une augmentation saisonnière de la demande en houille jouant principalement sur les foyers domestiques et les centrales thermiques; celle-ci est accentuée par une reconstitution de stocks surtout nécessaire en France. Par rapport au deuxième trimestre, les prévisions de besoins se trouvent ainsi en accroissement d'environ 2,5 millions de tonnes.

La production, grâce à un plus grand nombre de jours de travail, (de 3 à 5 jours selon les bassins) et grâce à une tendance continue à l'amélioration du rendement, est estimée devoir procurer 800 000 tonnes de plus que le trimestre précédent. En réalité, l'accroissement serait assez nettement supérieur malgré la période de congés si le rappel au service militaire de jeunes mineurs des bassins français ne compromettait la réalisation normale des plans de production dans ce pays.

Les importations en provenance des pays tiers, à l'exception du Royaume-Uni et des États-Unis, marquent une augmentation de 500 000 tonnes dont près de 400 000 proviennent de la Pologne.

Les tonnages de houille à recevoir du Royaume-Uni sont fixés à 512 000 tonnes à la suite des dernières négociations, au sein du Conseil d'Association, entre le Royaume-Uni et la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (2).

---

(1) Pour le premier programme prévisionnel de la Haute Autorité qui a porté sur le deuxième trimestre de 1956, voir Bulletin mensuel d'Information, mai 1956, N° 10 et 18 et Journal officiel de la Communauté du 30 avril 1956.

(2) Voir Bulletin mensuel d'Information, juin 1956, N° 19.

Pour assurer la couverture complète de ses besoins en houille, la Communauté se voit dans l'obligation d'importer en provenance des Etats-Unis près de 8 millions de tonnes soit, par rapport à la cadence des résultats du début de l'année environ 2 millions de tonnes de plus, dont 700 000 tonnes sont destinées à l'Allemagne et 1 000 000 de tonnes à la France.

Pour le coke de four, la demande reste stable à l'exception de la sidérurgie, dont la demande s'accroît par rapport au trimestre précédent encore de près de 400 000 tonnes: ce dernier chiffre tient compte d'une certaine reconstitution de stocks.

La carbonisation en revanche semble plafonner pour l'instant, avec pour conséquence un déficit de l'ordre de 400 000 tonnes dans le budget final coke de four de la Communauté.

Il est possible, dans ces conditions, que les tonnages de coke de four qui seront livrés à l'industrie sidérurgique resteront légèrement en dessous du chiffre de 11 600 000 tonnes avancé par celle-ci pour ses besoins.

41. En ce qui concerne la sidérurgie, on peut déduire des estimations faites quant à l'évolution probable de la production industrielle et de la production des industries transformatrices des métaux que la demande intérieure de la Communauté ne dépassera que de très peu le niveau du premier trimestre de 1956. On peut prévoir une consommation apparente de l'ordre de 11,8 millions de tonnes d'acier brut.

Quant à la demande extérieure, le niveau actuel des commandes porte à croire qu'elle continuera à être soutenue et que les exportations du troisième trimestre se maintiendront au niveau des premiers mois de 1956, soit approximativement 2,5 millions de tonnes en équivalent d'acier brut. Ceci bien entendu, à condition qu'aucun événement extraordinaire ne vienne accroître de façon soudaine et massive les besoins d'importations des pays tiers.

Si l'on part de la production d'acier du deuxième trimestre, qui peut être estimée à 13,95 millions de tonnes, il y a lieu, pour prévoir la production réalisable au troisième trimestre, de tenir compte des trois facteurs suivants :

- le nombre plus grand de jours ouvrables au troisième trimestre,
- l'accroissement continu des capacités de production des aciéries de la Communauté,
- la réduction saisonnière de la production journalière en été.

Les deux premiers facteurs tendent à augmenter la production de 5 % et d'un peu plus de 1 % respectivement, le troisième à la réduire de 6 % environ. Compte tenu de l'effet conjugué de ces trois facteurs, l'on est porté à croire que la production d'acier brut, au troisième trimestre, sera de l'ordre de 14,0 millions de tonnes.

Si, à la production ci-dessus estimée, l'on ajoute les importations probables de 0,3 millions de tonnes (en équivalent d'acier brut), on arrive au même chiffre de 14,3 millions de tonnes auquel ont été estimés les besoins totaux.

Il y a lieu d'observer que l'équilibre apparent auquel on aboutit peut cependant être perturbé, tant par une modification de la demande extérieure que par un changement dans le rythme de stockage intérieur.

L'application à la production des hauts fourneaux de la Communauté d'un raisonnement analogue à celui qui vient d'être décrit pour les aciéries mène à la conclusion que la production de fonte de la Communauté ne pourra guère dépasser, au troisième trimestre, le niveau de 10,9 millions de tonnes. Le rapport entre les productions de fonte et d'acier continuera probablement à s'améliorer légèrement par suite de la baisse saisonnière moins marquée dans le cas de la fonte que dans celui de l'acier. Ce fait pourrait contribuer à une diminution, légère elle aussi, des besoins de ferraille.

Les échanges extérieurs pourraient contribuer, eux aussi, à la détente dans le domaine de la fonte au troisième trimestre. Ils étaient équilibrés en 1955. Au premier trimestre 1956 un excédent d'importations de 85 000 tonnes a été observé. Cet excédent pourrait croître jusqu'à 200 000 tonnes si les droits de douane sur la fonte sont suspendus au 1er juillet 1956.

Les niveaux prévus de production de fonte et d'acier conduisent à estimer à 11,25 millions de tonnes la consommation de coke de la sidérurgie de la Communauté pendant le troisième trimestre. Il y a lieu d'observer, cependant, que les stocks des entreprises sidérurgiques ont été réduits pendant l'hiver dernier et devront être reconstitués avant la fin de l'année. La sidérurgie absorbera donc tout le coke qui pourrait être rendu disponible, soit 11,4 millions de tonnes environ.

Le programme prévisionnel précédent avait conclu à une tension marquée des approvisionnements en ferraille de la Communauté. Sept cent mille tonnes restaient à couvrir pour le deuxième trimestre par des importations ou des réductions de stocks.

Au troisième trimestre, deux facteurs nouveaux, agissant en sens contraire, apparaissent :

- du côté des disponibilités, la collecte intérieure subit une diminution saisonnière,
- du côté des besoins, l'on peut prévoir une réduction de la mise au mille de ferraille en aciérie par suite de l'amélioration déjà signalée du rapport fonte/acier.

Le bilan qui résulte de l'effet de ces facteurs et que l'on trouvera au tableau ci-dessous conduit à des besoins d'importation sensiblement égaux à ceux qui avaient été prévus pour le deuxième trimestre, soit 700 000 tonnes environ.

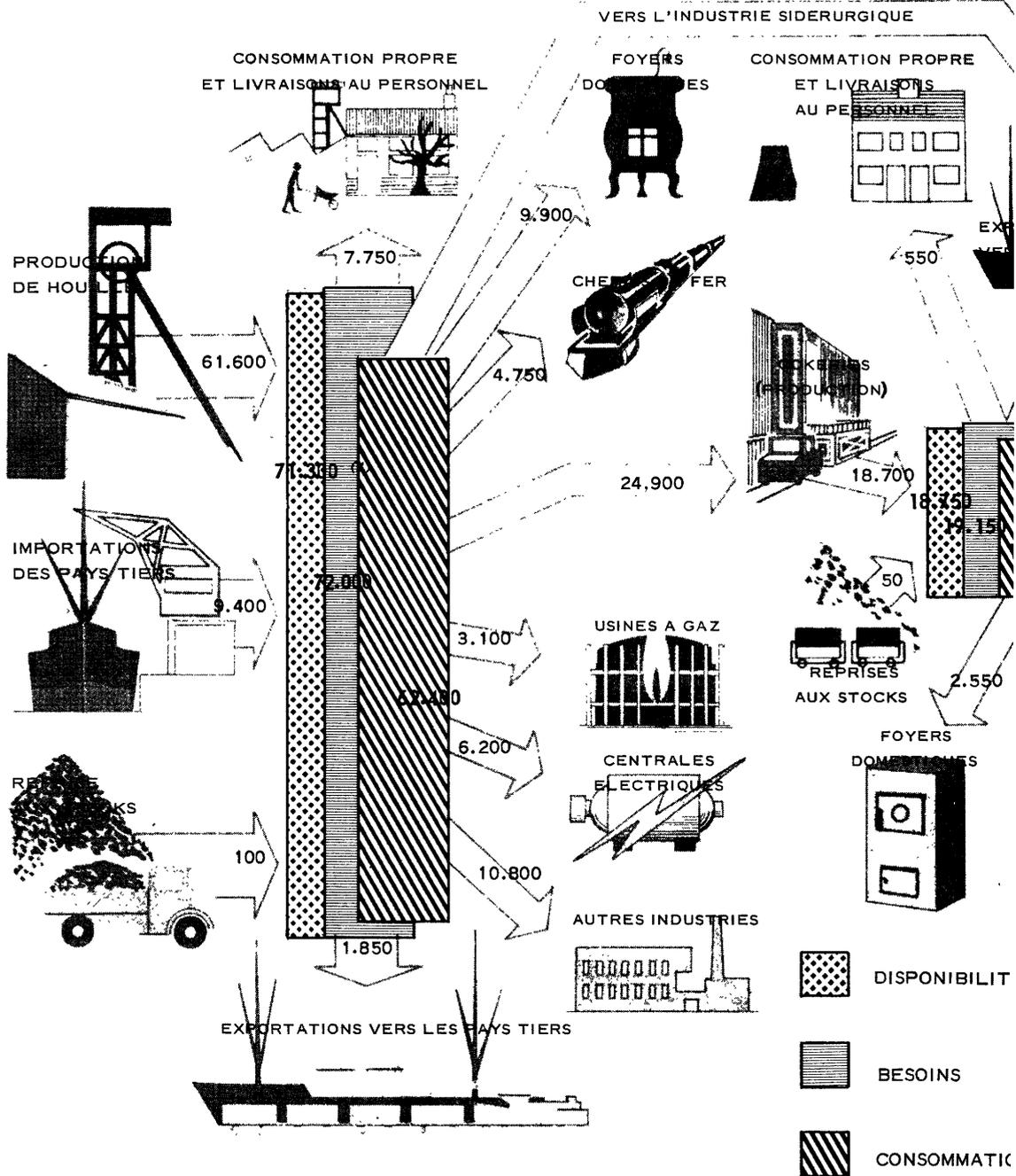
Par ailleurs, les stocks ne peuvent guère être diminués. Si la Communauté veut réduire la dépendance dans laquelle elle se trouve d'importations toujours aléatoires, elle devra accroître plus fortement sa production de fonte.

Dans l'estimation de la production de minerai marchand, une méthode analogue à celle décrite pour l'acier a été utilisée, afin de tenir compte des facteurs saisonniers.

Il apparaît que les besoins prévisibles pour le troisième trimestre continueront à pouvoir être couverts sans difficultés majeures par la production de la Communauté et par les importations de minerai des pays tiers.

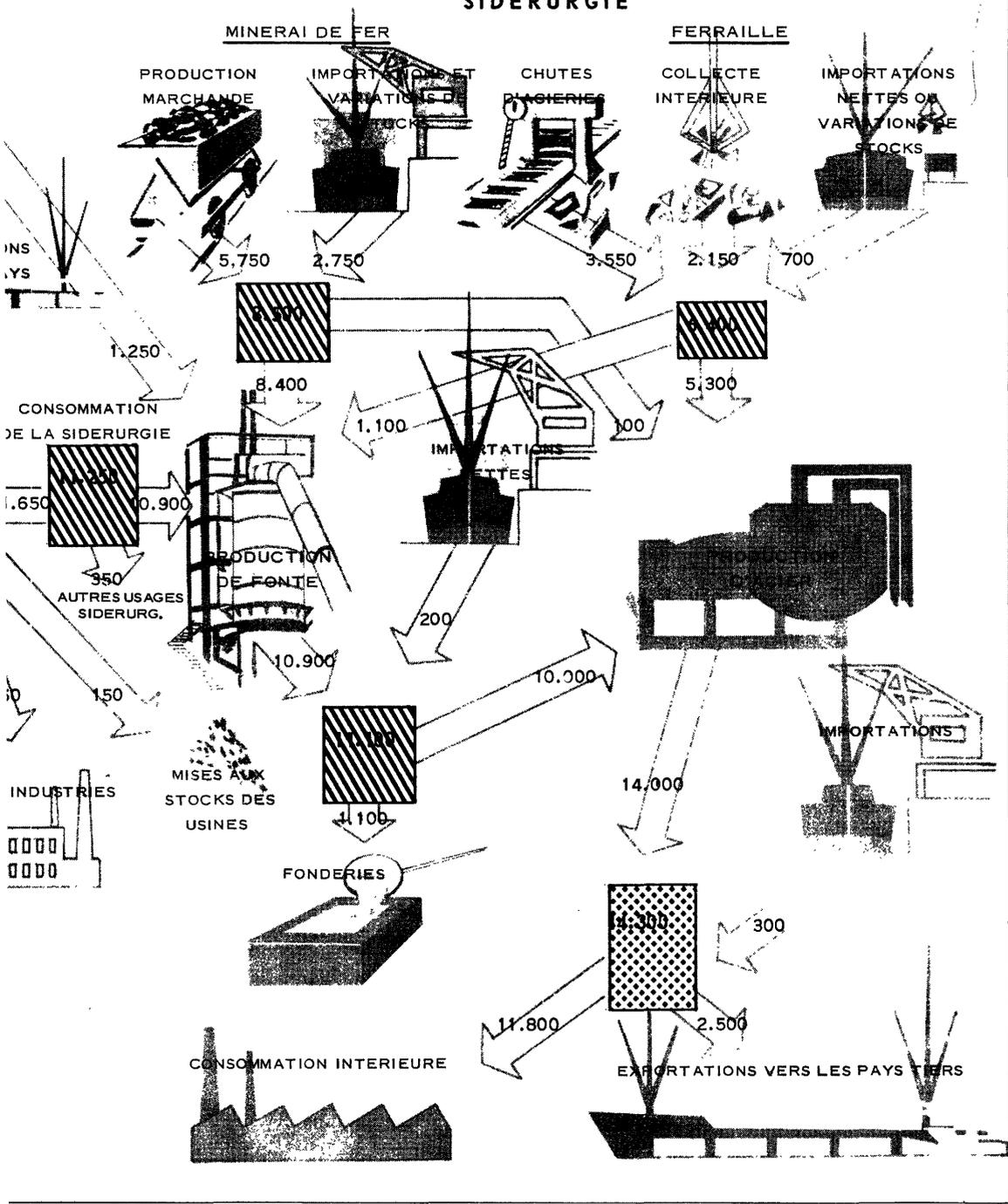
On trouvera ci-après, une représentation graphique des programmes prévisionnels "CHARBON" et "SIDERURGIE".

# CHARBON



(1) Compte tenu du brai pour agglomération et des corrections pour bas-produits

# SIDERURGIE



(EN MILLIONS DE TONNES)  
milliers



L'ACTION DE LA HAUTE AUTORITE

APPLICATION DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES

42.- Subventions françaises aux charbons à coke importés.- Le Gouvernement français a informé la Haute Autorité que la subvention résiduelle autorisée par lettre du 5 mars 1955 aux charbons à coke importés des autres pays de la Communauté (1) était supprimée depuis le 21 mai 1956, et que les charbons à coke importés étaient, depuis cette date, livrés au prix de revient, sauf pour les importations par Strasbourg.

Pour ce point d'entrée, le prix de cession a été, à la même date, relevé de 400 Ffr. A cette augmentation, dont le montant n'est d'ailleurs fixé qu'à titre provisoire, correspond une modification de la subvention dont l'effet ne doit être que de baisser le prix rendu Thionville des charbons à coke de la Ruhr transportés par voie d'eau via Strasbourg au niveau du prix rendu Thionville des mêmes charbons transportés par voie ferrée.

43.- Péréquation en faveur des mines de Sulcis.- Le programme d'assainissement élaboré par les mines de Sulcis ayant été adopté (2), la Haute Autorité a décidé de procéder au règlement définitif de l'aide de péréquation en faveur de la Société Carbosarda.

- L'aide de péréquation prévue pour deux années par le par. 27 de la Convention a été arrêtée à

Lit. 8 150 000 000

dont la moitié, soit Lit. 4 075 000 000 à la charge de la Haute Autorité.

- Les avances reçues de la Haute Autorité par Carbosarda s'élevant à Lit. 3 750 000 000, le règlement définitif comporte un versement de Lit. 325 000 000.
- Le solde restant à verser par le Gouvernement italien s'élève à Lit. 75 000 000.

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ COMMUN

44.- Fixation des prix du charbon en Italie.- Par décision du 4 juin, la Haute Autorité a demandé au Gouvernement italien, au titre de l'article 88, de mettre fin pour le 31 août aux activités du Comité interministériel des prix en ce qui concerne la fixation des prix maxima du charbon (3)

- (1) Voir Quatrième Rapport général de la Haute Autorité, avril 1956 (N°95).
- (2) Voir Quatrième Rapport général de la Haute Autorité, avril 1956 (N°s 104 et 116).
- (3) Voir Quatrième Rapport général de la Haute Autorité, avril 1956 (N°120).

En effet, le Comité interministériel des prix fixe mensuellement les prix maxima pour la vente en gros ou au détail du charbon en Italie en distinguant uniquement entre les Etats ou les bassins de provenance, et sans distinguer:

- d'une part, le prix effectivement pratiqué par chaque producteur et les frais effectifs de transports en dehors du territoire italien, activités pour lesquelles toute intervention de la part du Gouvernement italien est inadmissible,
- d'autre part, le bénéfice du revendeur et les autres activités pour lesquelles, en revanche, une intervention du Gouvernement italien pourrait être admissible.

La Haute Autorité, conformément à l'article 88, avait invité le Gouvernement italien à présenter ses observations, en précisant qu'en vertu de la loi de ratification du Traité il y avait lieu de considérer comme implicitement abrogées toutes les dispositions incompatibles avec ce dernier. Elle a laissé le choix au Gouvernement italien entre l'abolition pure et simple du système de fixation des prix maxima du charbon et l'adoption de modifications éliminant toute intervention incompatible avec les dispositions du Traité.

45.- Prix de zone pour le fonte de moulage en Allemagne.- Les producteurs allemands de fonte de moulage cotent, pour les ventes aux acheteurs et utilisateurs des autres pays de la Communauté, des prix calculés parité Oberhausen qui, de ce fait, sont différents des prix franco de zones appliqués aux ventes sur le territoire de la République fédérale. En outre, ces prix franco de zones conduisent à une péréquation des frais de transport entre les acheteurs et utilisateurs les plus rapprochés du fournisseur et ceux qui, à l'intérieur de la même zone, se trouvent plus éloignés de ce dernier.

Cet état de fait est contraire au Traité et notamment à son article 60 par. 2 b) qui stipule que les modes de cotation appliqués ne doivent pas avoir pour effet d'introduire des majorations ou des rabais déguisés dans les prix applicables à des transactions comparables.

La Haute Autorité, par ses lettres du 5 juin 1953 et du 8 février 1955, avait déjà demandé la modification des barèmes. Des conversations avec le Gouvernement fédéral à ce sujet avaient retardé la décision de la Haute Autorité: elles n'ont cependant pas abouti à un résultat satisfaisant.

La Haute Autorité a donc demandé aux entreprises allemandes de fonte de moulage de déposer, avant le 15 septembre 1956, des barèmes en harmonie avec les dispositions du Traité.

## TRANSPORTS

46.- Tarifs ferroviaires.- La Haute Autorité a écrit, le 8 juin 1956, au Gouvernement français en l'invitant à supprimer dans un délai

de deux mois la discrimination contenue dans le chapitre 3, par. III du tarif 14 de la Société nationale des Chemins de fer français. Cette tarification, applicable aux ferrailles expédiées de la région parisienne sur les usines sidérurgiques françaises, était justifiée, du point de vue du Gouvernement français, par la concurrence de la voie d'eau pour la plupart des destinations et présentait le caractère de tarif de soutien pour les destinations non desservies par la voie d'eau. La Haute Autorité a fait remarquer que le tarif présentait un caractère discriminatoire et qu'il ne pouvait être justifié par la concurrence de la voie d'eau, étant donné sa limitation aux seules usines desservies par la S.N.C.F.

47.- Par lettre du 29 mars 1956, le Gouvernement français était intervenu auprès de la Haute Autorité pour qu'elle examine d'urgence la discrimination qui, de l'avis du Gouvernement français, est entraînée, dans la République fédérale d'Allemagne, par l'application des tarifs AT 6 B 30 à 33, dont l'effet est d'accorder aux transports de combustibles allemands à destination de l'ensemble des usines sidérurgiques allemandes des conditions de transport plus avantageuses que les conditions appliquées à ces combustibles lorsqu'ils sont destinés aux usines sidérurgiques françaises ou sarroises.

La Haute Autorité, par lettre du 26 juin, a demandé au Gouvernement français de faire connaître les arguments qu'il invoque à l'appui de cette thèse.

48.- Transports routiers.- Le 9 novembre 1955, la Haute Autorité avait invité les gouvernements des Etats membres à mettre en oeuvre, en première étape, certaines mesures d'application de l'article 70, alinéa 3 du Traité (introduction d'un document de transport obligatoire pour les transports routiers d'acier d'au moins 5 tonnes à des distances supérieures, en principe, à 50 kilomètres).

Par sa lettre du 27 juin, le Gouvernement belge a marqué son accord sur la mise en oeuvre de la procédure proposée par la Haute Autorité.

La Haute Autorité a adressé aux gouvernements des Etats membres, le 12 juillet, une lettre leur transmettant copie du rapport de la Commission d'Experts des Transports, au sujet, d'une part, de la publicité des prix et conditions des transports par route et d'autre part, de la formation effective de ces prix de transport. Par la même lettre la Haute Autorité déclare qu'elle souhaite avoir au cours d'une prochaine session du Conseil, un entretien avec les représentants des gouvernements sur la mise en oeuvre des prescriptions de l'article 70 du Traité, en particulier de son alinéa 3, et qu'elle proposera, au cours de cet entretien, la création d'une commission ad hoc chargée de rechercher des mesures susceptibles d'assurer le respect de ces prescriptions.

49.- Négociations avec la Suisse pour les tarifs directs internationaux.- Commencées il y a plus d'un an, les négociations avec le Gouvernement suisse pour l'établissement de tarifs directs internationaux pour le trafic C.E.C.A. en transit par la Suisse, ont abouti et l'accord définitif doit être signé le 28 juillet à LUXEMBOURG. Parallèlement à ces négociations se sont déroulées des conversations entre les compagnies de chemin de fer des six pays et de la Suisse auxquelles des représentants de

la Haute Autorité ont participé. Des cas concrets ont été examinés et un certain nombre de règles en ont été dégagées.

Les négociations ont porté essentiellement sur:

a)- La formation des prix de transport des tarifs directs internationaux, qui sera constituée par la somme des parts des chemins de fer des Etats membres de la Communauté et de la part des chemins de fer suisses. La part des chemins de fer des Etats membres doit tenir compte de la distance totale de transport, parcours suisse inclus; elle sera soumise aux mêmes règles, et en particulier aux mêmes règles de dégressivité, que celles qui sont appliquées par les Etats membres à des transports comparables comportant l'utilisation continue des lignes de plusieurs Etats membres. Quant à la part des chemins de fer suisses, elle sera égale aux prix indiquées dans les tarifs de transit suisses publiés.

En ce qui concerne les parts contenues dans les tarifs de concurrence ou de parité, elles ne pourront être arrêtées qu'après consultation entre les administrations des chemins de fer.

b)- L'interdiction de pratiquer des discriminations dans les prix et conditions de transport de toute nature, fondées sur les pays d'origine ou de destination des produits.

c)- L'engagement d'étendre aux tarifs directs internationaux les mesures d'harmonisation réalisées ou qui seront réalisées à l'intérieur de la Communauté.

Une Commission des Transports, formée de représentants du Conseil Fédéral, des gouvernements des Etats membres et de la Haute Autorité sera constituée afin de résoudre les problèmes qui pourront être posés par l'application de l'accord. La Commission se réunira une fois par an en session ordinaire et pourra être convoquée en session extraordinaire dans un délai de quinze jours par son Président, sur la demande des gouvernements des Etats membres, du Conseil Fédéral ou de la Haute Autorité.

En cas de modification des règles de formation des prix ou des conditions de transport des tarifs directs internationaux entre les Etats membres, ou d'une modification des taxes ou des conditions de transports des tarifs de transit des chemins de fer suisses sans modification de leurs tarifs intérieurs, les parties contractantes seront avisées un mois avant la date d'application envisagée. Si la mesure en question provoque la réunion de la Commission des Transports et si un accord ne peut se réaliser, la mise en vigueur ne pourra avoir lieu avant l'expiration d'un délai de trois mois à dater de l'envoi du rapport de la Commission aux Gouvernements et à la Haute Autorité.

Cette dernière, ainsi que les gouvernements des Etats membres, devront s'engager d'ailleurs à ne pas modifier les accords du 21 mars 1955 et du 16 mars 1956 sur les tarifs directs internationaux sans tenir compte des intérêts légitimes de la Confédération suisse. Celle-ci n'apportera pas de changements entre les prix et conditions de transport des tarifs de transit publiés des chemins de fer suisses et les éléments correspondants de leurs tarifs intérieurs sans tenir compte des intérêts légitimes des Etats membres et de la Haute Autorité. Ces déclarations d'intentions n'entraînent évidemment, de la part du Gouvernement suisse ou de

la part des gouvernements des Etats membres, aucun abandon de souveraineté, aucune modification des droits et obligations reconnus par le Traité à la Haute Autorité et aux Etats membres.

L'heureuse conclusion de ces négociations, qui illustre l'influence exercée et l'intérêt suscité par la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, permettra de supprimer toute pénalisation pour ceux qui utilisent le trafic suisse et d'abolir toute discrimination. Les contacts entre les chemins de fer ont également été un succès, car beaucoup de malentendus traditionnels ont pu être ainsi dissipés et l'unité de vue sur la plupart des problèmes posés a pu être réalisée.

50.- Négociations avec l'Autriche.- La Haute Autorité a demandé au Conseil de Ministres l'accord des gouvernements pour engager avec l'Autriche des négociations analogues à celles qui ont été menées avec la Suisse.

#### ENTENTES, ORGANISATIONS MONOPOLISTIQUES ET CONCENTRATIONS.-

51.- Organisations charbonnières.- Dès avant l'ouverture du marché commun, l'importation de charbon, qui constitue une part importante de l'approvisionnement du marché charbonnier français, était soumise, en France, à une réglementation et à un contrôle très stricts de la part des pouvoirs publics.

L'institution d'un marché commun entre les six pays devait nécessairement amener la modification de ce régime en ce qui concerne l'achat de charbon en provenance des autres pays de la Communauté, la notion même d'importation, telle qu'elle est ordinairement entendue, n'ayant plus sa place dans un marché commun.

Au mois de novembre 1955, la Haute Autorité avait déjà demandé au Gouvernement français de lui présenter ses observations sur les modifications qu'elle jugeait nécessaire d'apporter au régime en vigueur.

En fonction des réponses reçues et à la suite des entretiens qui ont eu lieu, la Haute Autorité a, le 23 juin 1956, d'une part, adressé une nouvelle lettre au Gouvernement français et, d'autre part, sur un point particulier, notifié une décision au titre de l'article 88 du Traité.

L'ensemble des questions ainsi traitées se rapporte aux cinq points suivants.

- 1°) Intervention de l'Office de Répartition des Combustibles pour l'Industrie sidérurgique (O.R.C.I.S.);
- 2°) Conditions d'adhésion aux Groupements professionnels d'Importateurs-Revendeurs (G.P.I.R.);
- 3°) Critères d'accès aux producteurs de la Communauté;
- 4°) Critères d'accès aux négociants non français de la Communauté;

5°) Signature par l'Association technique de l'Importation charbonnière (A.T.I.C.) des contrats d'achat de charbon provenant des autres pays de la Communauté.

1°)- Intervention de l'Office de Répartition des Combustibles pour l'Industrie sidérurgique (O.R.C.I.S.)

Jusqu'ici, les industries sidérurgiques françaises étaient tenues de recourir pour leurs achats de combustibles solides à l'Office de Répartition des Combustibles pour l'Industrie sidérurgique (O.R.C.I.S.).

Le Gouvernement français est prêt à supprimer le caractère obligatoire de l'adhésion et du recours de l'O.R.C.I.S.

Par ailleurs, l'O.R.C.I.S. a présenté, le 20 mars, une demande d'autorisation au titre de l'article 65, paragraphe 2 du Traité et la Haute Autorité est d'accord pour que les mesures rendant obligatoires l'adhésion et le recours à cet office soient effectivement supprimées dans le mois qui suivra la publication de sa décision, quelle qu'elle soit, sur cette demande.

2°)- Conditions d'adhésion aux Groupements professionnels des Importateurs-Revendeurs

Le Gouvernement français s'est déclaré d'accord avec la Haute Autorité pour prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer l'adhésion de plein droit aux groupements professionnels d'importateurs de tout négociant répondant aux critères dont il sera question aux paragraphes suivants (Avis C.E.C.A. N° 22).

A cet égard, la Haute Autorité a tenu simplement à observer :

- a/- qu'aucune autre condition d'adhésion aux G.P.I.R. ne devrait revêtir un caractère prohibitif qui rétablisse une discrimination entre les négociants;
- b/- que pour les négociants ne répondant plus aux nouveaux critères, le bénéfice des situations acquises ne pourrait être conservé que pendant une courte période transitoire.

3°)- Critères d'accès aux producteurs de la Communauté

La Haute Autorité avait demandé que ces critères soient uniformément valables pour l'accès à tous les tonnages disponibles de la Communauté et que les tonnages annuels de référence exigés pour cet accès s'appliquent aux charbons de la Communauté, sans distinction entre les pays ou les bassins de la Communauté d'où ils sont originaires.

En ce qui concerne l'accès des négociants français, le Gouvernement français a pris, par l'avis C.E.C.A. N° 22, les dispositions nécessaires pour satisfaire à cette demande.

Des dispositions analogues devraient s'appliquer à l'accès des utilisateurs français. Le Gouvernement français n'ayant pas répondu sur ce point à la correspondance engagée au titre de l'article 88, la Haute Autorité a insisté auprès de lui pour que les règles en vigueur fassent l'objet à très bref délai des modifications nécessaires et l'a prié de lui faire connaître avant le 30 septembre 1956 son accord sur ce point.

4°)- Critères d'accès aux négociants non français de la Communauté

Au terme des correspondances et des entretiens entre la Haute Autorité et le Gouvernement français, la Haute Autorité a tenu à préciser sa position, sur laquelle le Gouvernement français a été appelé à faire connaître ses observations (article 88).

La Haute Autorité a d'abord rappelé que les tonnages limites fixés par le Gouvernement pour l'accès au négoce ne peuvent avoir pour effet de contrevenir aux règles édictées dans l'article 4, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent engendrer des discriminations ou une répartition des marchés; ces tonnages limités ne peuvent non plus constituer en fait des obstacles au libre choix des acheteurs, qui ne correspondraient à aucune nécessité économique reconnue par la Haute Autorité.

A ce titre, la Haute Autorité estime que le Gouvernement français contrevient aux prescriptions du Traité, lorsqu'il refuse l'accès aux négociants de première main du marché commun:

- a/- des utilisateurs et négociants de première main qui, au titre de ses propres critères, ont accès aux producteurs;
- b/- des utilisateurs et négociants qui, d'après la réglementation française, n'ont pas accès aux producteurs, mais sont autorisés à acheter aux négociants français de première main.

5°)- Signature, par l'Association Technique de l'Importation Charbonnière (A.T.I.C.), des contrats d'achat de charbon provenant des autres pays de la Communauté

Enfin, la Haute Autorité a pris une décision pour constater que la signature obligatoire par l'A.T.I.C., en qualité d'acheteur, des contrats d'achat en France des charbons disponibles dans les autres pays de la Communauté fait obstacle au libre choix par les acheteurs de leurs fournisseurs, et que le maintien de cette mesure par le Gouvernement français constitue un manquement à l'une des obligations qui lui incombent en vertu du Traité.

Cette décision ne met pas en cause l'existence même de l'A.T.I.C., mais seulement une modalité de son action.

a/- A l'appui de cette modalité, le Gouvernement français avait invoqué les trois éléments suivants :

- en raison du rôle exceptionnellement important joué par l'importation dans l'approvisionnement de la France en charbon, la nécessité pour le Gouvernement de connaître à tout moment la situation effective de l'importation en provenance des pays membres de la Communauté, pour pouvoir adapter en conséquence son programme d'importation charbonnière en provenance des pays tiers;
- le souci d'assurer le respect des règles édictées par le Gouvernement français dans les domaines qui échappent à la compétence de la Haute Autorité;
- la préoccupation d'éviter la formation de cartels dans le négoce charbonnier.

b/- La Haute Autorité n'a pas considéré que de tels objectifs étaient par eux-mêmes incompatibles avec les dispositions du Traité, mais elle a estimé qu'ils ne pouvaient être poursuivis que par des modalités respectant les compétences établies par le Traité et n'engendrant pas des effets contraires aux règles de ce dernier.

D'une manière plus précise, elle a observé que la signature par l'A.T.I.C. de tous les contrats d'achat de charbon en provenance des pays de la Communauté, implique l'exercice d'un contrôle préalable pouvant aller jusqu'à la mise en jeu d'un veto et qu'un tel contrôle, en faisant peser une menace constante sur les décisions des acheteurs, fait obstacle au libre choix par l'acheteur de son fournisseur. A cet égard, il est essentiel de noter que la Haute Autorité elle-même ne dispose, pour assurer le respect des règles du Traité, que du pouvoir d'infliger des amendes aux entreprises ayant contrevenu à ces règles.

Il est apparu à la Haute Autorité que les légitimes préoccupations du Gouvernement français pouvaient être satisfaites par d'autres modalités compatibles avec le Traité. Les représentants de la Haute Autorité avaient suggéré en ce sens certaines mesures concrètes au Gouvernement français, mais celui-ci a estimé ne pouvoir renoncer à la signature obligatoire par l'A.T.I.C. de tous les contrats d'achat de charbon provenant des autres pays de la Communauté.

52.- Le Comité consultatif du Bureau commun des trois comptoirs de vente des charbons de la Ruhr se réunira pour la première fois, à Essen,

le 18 juillet. Ce comité dont la constitution résulte de la décision N° 8-56 de la Haute Autorité du 15 février 1956 (1), rassemblera douze représentants des sociétés minières adhérant aux comptoirs de vente de la Ruhr, douze représentants des travailleurs de ces sociétés minières et douze représentants de consommateurs de charbon et du négoce charbonnier des différents pays de la Communauté.

La Haute Autorité et le Gouvernement fédéral peuvent envoyer des représentants aux réunions du Comité. La Haute Autorité a décidé de déléguer à ces réunions, outre le fonctionnaire chargé du contrôle de l'application de la nouvelle réglementation qui a fait l'objet de l'autorisation, le ou les directeurs de la Division du Marché.

53.- Concentrations.- Au cours de sa séance du 27 juin, la Haute Autorité a donné son accord à une demande d'autorisation introduite au titre de l'article 66, et portant sur la concentration, en Allemagne, d'une entreprise sidérurgique et d'une entreprise de transformation.

Au cours de sa séance du 4 juillet, elle a également donné son accord à une demande de concentration entre une entreprise sidérurgique et une entreprise de transformation en France.

#### FINANCES

54.- Exécution du programme financier de l'exercice 1955/1956.- Le programme prévu en mai 1955 sera sans doute assez exactement réalisé. L'excellente conjoncture explique que les rentrées du prélèvement excèdent les prévisions de plus de 3 millions de dollars unités de compte, comme le fait ressortir le tableau suivant :

#### EXERCICE 1955 - 1956

en millions de dollars unités de compte	Prévisions	Résultats estimés au 30 juin 1956
<u>Besoins</u>		
Dépenses administratives	10	9,3
Fonds de garantie	25	25
Provisions pour réadaptation	3	3
Provisions pour recherche	1	1
Total	39	38,3
<u>Ressources du prélèvement</u>	39	42,5
Solde	0	+ 4,2

(1) Voir Quatrième Rapport général de la Haute Autorité, avril 1956 (N° 133).

L'article 22 de la décision N°8-56 sera modifié pour porter de neuf à douze le nombre des représentants de chaque catégorie siégeant au Comité Consultatif, dès que la Haute Autorité aura reçu la demande formelle de modification.

Compte tenu de ce que les dépenses au cours de l'exercice ont été estimées à 2,8 millions pour la réadaptation et à 0,9 million pour la recherche technique, la situation des disponibilités au 30 juin 1956 est estimée comme suit :

	<u>en millions de dollars</u> <u>unités de compte</u>
Fonds de garantie	100,0
Provisions pour prêts directs à la construction de maisons ouvrières	5,5
Provisions pour réadaptation	16,2
Provisions pour recherches	3,4
Provisions non affectées	5,0
	<hr/>
	130,1

55.- Prévisions pour le programme financier de l'exercice 1956/1957.-  
Les rentrées du prélèvement, au taux de 0,45 %, sont évaluées pour l'exercice 1956/1957 à environ 28 millions de dollars unités de compte, et les recettes globales à 31,5 millions, compte tenu de 3,5 millions de recettes diverses.

Ce programme financier prévu s'établit comme l'indique le tableau suivant (en millions de dollars unités de compte) :

Dépenses et provisions

Dépenses administratives	13,0
Provisions pour réadaptation	9,0
Provisions pour recherches	6,0
Provisions pour prêts directs à la construction de maisons ouvrières	3,5
	<hr/>
<u>Total</u>	31,5

Recettes

Prélèvements	28,0
Recettes diverses	3,5
	<hr/>
<u>Total</u>	31,5

56.- Prélèvement.- La Haute Autorité a adopté le 27 juin la décision formelle relative à la perception des prélèvements prévus aux articles 49 et 50 à un taux inchangé (0,45) jusqu'au 30 juin 1957 (1).

57.- Projet d'emprunt aux Etats-Unis.- La Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a chargé un groupe de banques d'investissements de New-York, à savoir Kuhn, Loeb et Co., First Boston Corporation et Lazard Frères, d'étudier la possibilité de l'émission d'un emprunt de la part de la Haute Autorité aux Etats-Unis.

---

(1) Décision N° 25-56 du 27 juin 1956. Journal officiel de la Communauté du 27 juin 1956.

58.- Emprunt suisse.- La Haute Autorité a décidé, dans sa séance du 12 juillet, la répartition des fonds provenant de l'emprunt suisse (1), soit 50 millions de francs suisses.

Les entreprises bénéficiaires des prêts sont:

- Hüttenwerke Ilsede-Peine  
PEINE, République fédérale d'Allemagne;
- Hüttenwerk Oberhausen, A.G.,  
OBERHAUSEN, République fédérale d'Allemagne;
- Ilva, Alti Forni Acciaierie d'Italia,  
GENES, Italie;
- Cornigliano, s.p.a.,  
GENES, Italie;
- Acciaierie e Ferrierie Lombarde Falck,  
MILAN, Italie;
- S.A. des Forges et Aciéries de Dillingen,  
DILLINGEN, Sarre.

Ces prêts sont destinés au financement de projets considérés comme prioritaires en fonction des objectifs généraux et visant à:

- augmenter la production de fonte et ainsi diminuer la consommation de ferraille dans les aciéries;
- diminuer la consommation de coke dans les hauts fourneaux, grâce notamment à une meilleure préparation du minerai;
- augmenter les disponibilités en coke par la construction de nouvelles batteries de fours à coke.

#### ACTION A LONG TERME

59.- Déclaration des programmes d'investissements.- Une vue d'ensemble a déjà été donnée des déclarations reçues pendant 6 mois, entre le 1er septembre 1955, date d'entrée en vigueur de l'obligation de déclaration (Décision 27-55 de la Haute Autorité) et le 29 février 1956 (2). Une vue analogue peut maintenant être prise sur une nouvelle période de 3 mois, et sur l'ensemble des 9 mois.

Les commentaires relatifs à ces informations seront publiés, avec les chiffres du prochain trimestre.

---

(1) Voir Bulletin mensuel d'Information, juin 1956, (N° 41).

(2) Voir Quatrième Rapport général de la Haute Autorité, avril 1956 (N°s 186 à 191).

VENTILATION DES PROJETS DECLARES PAR SECTEURS INDUSTRIELS  
DE LA COMMUNAUTE DU 1er SEPTEMBRE 1955 AU 31 MAI 1956

Industrie	Nombre de projets			Montants des investissements en millions de dollars		
	du 1/9/55 au 29/2/55	du 1/3/56 au 31/5/56	ensemble	du 1/9/55 au 29/2/56	du 1/3/56 au 31/5/56	ensemble
Houillères, y compris cokeries indépendantes et usines d'agglomérés	26	23	49	117,93	83,70	201,63
Usines de briquettes et de semi-coke de lignite	-	-	-	-	-	-
Mines de fer	2	2	4	4,19	2,62	6,81
Industrie sidérurgique	59	34	93	234,99	113,59	348,58
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>59</b>	<b>146</b>	<b>357,11</b>	<b>199,91</b>	<b>557,02</b>

REPARTITION DES MONTANTS D'INVESTISSEMENTS DECLARES DANS L'INDUSTRIE  
HOUILLERE (1)

(en millions de dollars)

	Dépenses effectives en 1955 (2)	Montant des investissements prévus dans les déclarations reçues pendant les périodes		
		1/9/55 29/2/56	1/3/56 31/5/56	ensemble
Sièges d'extraction	249	29,16	20,14	49,30
Cokeries minières	52	5,84	19,85	25,69
Cokeries indépendantes	12	2,64	0,59	3,23
Centrales minières	84	80,29	43,12	123,41
Usines d'agglomération	6,9	-	-	-
<b>Total</b>	<b>403,9</b>	<b>117,93</b>	<b>83,70</b>	<b>201,63</b>

(1) Y compris les cokeries indépendantes et les usines d'agglomérés.

(2) Les dépenses d'investissement pour l'année 1955 sont indiquées pour mémoire, de façon à permettre une comparaison de la part relative de chaque catégorie d'équipement (sièges, cokeries, centrales, etc...) dans les dépenses effectives d'une période récente et dans les engagements déclarés pour les périodes suivantes.

DEVELOPPEMENT PREVU DES CAPACITES DANS L'INDUSTRIE HOUILLERE (1)

	Nombre de projets	Augmentation annuelle nette de la capacité
Sièges d'extraction	21	2 695 000 t
Cokeries minières	10	1 560 000 t
Cokeries indépendantes	4	186 000 t
Centrales minières	14	924 000 kW
Usines d'agglomération	-	-
<b>Total</b>	<b>49</b>	

REPARTITION DES MONTANTS D'INVESTISSEMENTS DECLARES DANS L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE

(en millions de dollars)

	Dépenses effectives en 1955 (2)	Montant des investissements prévus dans les déclarations reçues pendant les périodes		
		1/9/55	1/3/56	ensemble
		29/2/56	31/5/56	
Préparation du lit de fusion	19,1	31,01	0,95	31,96
Hauts fourneaux	44,0	52,79	26,20	78,99
Aciéries Thomas	24,4	37,05	14,50	51,55
Aciéries SM	32,3	20,93	7,25	28,18
Aciéries électriques	16,8	5,33	1,25	6,58
Laminoirs )	296,4	56,10	38,76	94,86
Zingage, étamage )		17,17	2,43	19,60
Cokeries sidérurgiques	20,1	7,91	12,70	20,61
Centrales sidérurgiques	30,1	1,30	5,17	6,47
Divers	41,4	5,40	4,38	9,78
<b>Total</b>	<b>524,6</b>	<b>234,99</b>	<b>113,59</b>	<b>348,58</b>

(1) Sur la base des déclarations d'investissement reçues pendant la période du 1er septembre 1955 au 31 mai 1956.

(2) Les dépenses d'investissement pour l'année 1955 sont indiquées pour mémoire, de façon à permettre une comparaison de la part relative de chaque catégorie d'équipement (préparation du lit de fusion, hauts fourneaux etc...) dans les dépenses effectives d'une période récente et dans les engagements déclarés pour les périodes suivantes.

DEVELOPPEMENT DES CAPACITES DANS L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE  
DE LA COMMUNAUTE (1)

	Nombre de projets	Accroissement annuel net de capacité
Préparation du lit de fusion	8	3 336 000 t
Hauts fourneaux	17	2 442 000 t
Aciéries Thomas	8	2 165 000 t
Aciéries Martin	9	1 326 000 t
		(- 180 000 t remplacées par acier électr.)
Aciéries électriques	5	343 000 t
Laminoirs	28	( 575 000 t profilés ( 478 000 t produits plats
Zingage, étamage	4	-
Cokeries sidérurgiques	7	1 210 000 t
Centrales sidérurgiques	3	31 900 kW
Divers	4	-
Total	93	-

PROBLEME DU TRAVAIL

60.- Réadaptation en Italie.- La Haute Autorité, par lettre du 13 juin, a proposé au Gouvernement italien de verser à chaque travailleur licencié des charbonnages de Sulcis, une indemnité de 450 000 liras, dont 300 000 liras à la charge du Gouvernement italien et 150 000 liras à la charge de la Haute Autorité. De plus, ces travailleurs auront droit, au cas où ils devraient changer de domicile pour obtenir un nouvel emploi, et à condition que le réemploi ait lieu au cours de l'année suivant la date de licenciement, à une indemnité de transfert de 150 000 liras pour le chef de famille, augmentée de 20 000 liras par enfant à charge, et de 75 000 liras pour les célibataires. Cette modalité est applicable aussi bien pour un nouvel emploi sur le territoire italien qu'en dehors de ce territoire. Le reliquat des sommes engagées dans cette opération pourra servir aux dépenses de fonctionnement de centres de formation professionnelle et à celles du relogement.

Le Gouvernement italien a donné son accord sur ces modalités.

---

(1) Sur base des déclarations d'investissement reçues pendant la période du 1er septembre 1955 au 31 mai 1956.

61.- Enquêtes pour le réemploi dans le Borinage.- La Haute Autorité a donné son accord à la demande que lui avait adressée le Gouvernement belge, au titre de l'article 46, alinéa 4 du Traité et du par. 23 alinéa 2 de la Convention, de participer à une enquête et à la rédaction d'un rapport dont a été chargé l'Institut de sociologie Solvay de Bruxelles.

Cette étude portera notamment sur le problème que pose la réadaptation des ouvriers mineurs du Borinage devenus chômeurs à la suite de la fermeture de certains charbonnages, ainsi que sur les problèmes de la mobilité de la main-d'oeuvre et de l'emploi d'ouvriers étrangers dans la région.

62.- Construction de maisons ouvrières.- La répartition par pays de la construction de 2 000 logements à appartements, au titre du deuxième programme expérimental, et la ventilation du financement par la Haute Autorité se présentent ainsi qu'il suit (1):

	Nombre de maisons	Aide remboursable en dollars	Aide non remboursable en dollars
Allemagne (R.F.)	825	1 237 500	412 500
Belgique	300	450 000	150 000
France	525	787 500	262 500
Italie	150	225 000	75 000
Luxembourg	50	75 000	25 000
Pays-Bas	150	225 000	75 000
Total	2 000	3 000 000	1 000 000

Le Comité consultatif a été consulté à ce sujet, au cours de sa session du 28 juin dernier.

---

(1) Voir Bulletin mensuel d'Information - juin 1956 (N° 46)



LES RELATIONS EXTERIEURES DE LA COMMUNAUTE

63.- Conseil d'Association avec le Royaume-Uni.- Le Comité de l'Acier du Conseil d'Association s'est réuni le 8 juin 1956 à Luxembourg et a passé en revue la situation du marché de l'acier et de la ferraille.

Le Comité a également pris connaissance :

- des méthodes adoptées de part et d'autre pour l'établissement de prévisions à long terme de la demande d'acier,

- des activités de la Haute Autorité dans le domaine de la recherche technique, la collaboration des experts du Royaume-Uni étant acquise aux travaux entrepris par la Haute Autorité,

- de l'action poursuivie dans le domaine de la sécurité, de la santé et du bien-être des travailleurs.

64.- Le Conseil d'Association s'est réuni le 10 juillet, à LUXEMBOURG.

En ce qui concerne le charbon, la possibilité d'une augmentation supplémentaire des exportations de charbon anglais vers la Communauté sera examinée.

En ce qui concerne l'acier, l'étude de la structure des prix sera poursuivie de telle manière que le Conseil puisse être saisi d'un premier rapport à ce sujet lors de sa prochaine séance, qui a été fixée au 16 novembre prochain, à LONDRES.

Le Conseil a, en outre, décidé qu'une confrontation des résultats des études sur les objectifs généraux de la Communauté avec les données disponibles au Royaume-Uni aurait lieu lors des séances du Comité de l'acier et du Comité du charbon, au mois de septembre. Une réunion jointe de ces deux comités est envisagée dans le même but.

Le Comité des Relations commerciales a reçu des instructions pour poursuivre l'examen des questions dont il a amorcé l'étude.

ANNEXE STATISTIQUE  
1. PRODUCTION INDUSTRIELLE <sup>(1)</sup>

(1953 = 100)

ANNEE	1 ER TRIMESTRE		2 EME TRIMESTRE		3 EME TRIMESTRE		4 EME TRIMESTRE	
	INDICE	ACCROISSEMENT EN % (2)	INDICE	ACCROISSEMENT EN % (2)	INDICE	ACCROISSEMENT EN % (2)	INDICE	ACCROISSEMENT EN % (2)
	<b>ALLEMAGNE</b>							
1954	104	9,9	113	13,4	112	12,8	124	16,1
1955	123	17,8	132	17,4	131	17,0	143	15,5
1956 (3)	136	10,7	146 (4)	11,1 (4)				
	<b>FRANCE</b>							
1954	107	3,7	113	8,3	101	14,4	117	12,1
1955	120	12,7	123	8,9	109	8,4	128	8,8
1956 (3)	131	9,2	135 (4)	11,6 (4)				
	<b>ITALIE</b>							
1954	108	14,4	112	11,0	107	11,5	115	6,8
1955	117	8,7	125	11,0	117	9,6	124	7,5
1956 (3)	124	6,0	133 (4)	7,8 (4)				
	<b>PAYS-BAS</b>							
1954	107	12,6	117	14,6	110	11,7	118	13,1
1955	119	10,7	127	8,9	118	7,2	124	5,4
1956 (3)	122	2,5	134 (5)	7,2 (5)				
	<b>BELGIQUE</b>							
1954	104	6,1	108	6,9	104	7,8	116	11,3
1955	116	11,1	118	9,2	114	9,6	126	9,0
1956 (3)	121	4,3	127 (4)	7,6 (4)				
	<b>LUXEMBOURG</b>							
1954	96	- 7,4	102	- 4,7	107	13,0	111	17,5
1955	113	17,5	114	11,5	115	7,3	121	9,6
1956 (3)	120	6,2	128 (4)	14,0 (4)				
	<b>COMMUNAUTE</b>							
1954	105,6	8,6	112,5	10,9	107,5	12,6	119,5	12,8
1955	120,2	13,8	127,1	13,0	120,8	12,4	133,1	11,4
1956 (3)	130,0	8,2	138,5 (4)	10,0 (4)				

(1) Sans industrie du bâtiment et industries alimentaires;

(2) Accroissement en % par rapport à la période correspondante de l'année précédente;

(3) Chiffres provisoires;

(4) Avril et mai seulement;

(5) Avril seulement.

2. PRODUCTION INDUSTRIELLE POUR QUELQUES BRANCHES D'INDUSTRIE (1)

		ALLEMAGNE (1)	BELGIQUE (1)	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	COMMUNAUTÉ (2)
I.	<u>ELECTRICITE ET GAZ</u>						
	<u>1955</u> 1ER TRIMESTRE	+ 11,4	.	+ 8,2	+ 2,8	+ 5,3	.
	2EME TRIMESTRE	+ 12,1	.	+ 5,8	+ 9,0	+ 4,4	.
	3EME TRIMESTRE	+ 11,9	.	+ 5,6	+ 6,6	+ 4,9	.
	4EME TRIMESTRE	+ 15,0	.	+ 9,1	+ 7,0	+ 7,8	.
	<u>1956</u> 1ER TRIMESTRE	+ 15,9	.	+ 10,1	+ 7,2	+ 12,7	.
II.	<u>INDUSTRIE CHIMIQUE</u>						
	<u>1955</u> 1ER TRIMESTRE	+ 13,3	+ 7,9	+ 12,4	+ 16,7	+ 10,0	.
	2EME TRIMESTRE	+ 13,6	+ 0,7	+ 15,4	+ 21,1	+ 8,2	.
	3EME TRIMESTRE	+ 12,5	+ 0,5	+ 13,4	+ 16,9	+ 5,1	.
	4EME TRIMESTRE	+ 12,9	- 23,4	+ 10,6	+ 11,2	+ 2,9	.
	<u>1956</u> 1ER TRIMESTRE	+ 7,8	+ 4,9	+ 6,2	+ 10,3	+ 3,3	.
III.	<u>TRANSFORMATION DES METAUX</u>						
	<u>1955</u> 1ER TRIMESTRE	+ 25,9	+ 14,9	+ 19,0	+ 8,1	+ 18,4	+ 18,9
	2EME TRIMESTRE	+ 24,0	+ 13,9	+ 12,1	+ 11,4	+ 12,8	+ 17,2
	3EME TRIMESTRE	+ 23,9	+ 19,0	+ 12,9	+ 16,0	+ 12,4	+ 18,5
	4EME TRIMESTRE	+ 19,4	+ 22,0	+ 13,6	+ 14,6	+ 8,7	+ 16,4
	<u>1956</u> 1ER TRIMESTRE	+ 14,2	+ 7,5	+ 15,1	+ 11,6	+ 4,8	+ 14,3
IV.	<u>INDUSTRIE TEXTILE</u>						
	<u>1955</u> 1ER TRIMESTRE	+ 7,4	+ 6,8	+ 0,3	- 8,4	+ 2,9	.
	2EME TRIMESTRE	+ 7,7	+ 2,6	- 6,8	- 12,9	+ 1,5	.
	3EME TRIMESTRE	+ 7,5	- 1,4	- 6,5	- 14,7	+ 0,5	.
	4EME TRIMESTRE	+ 9,5	+ 4,4	- 6,0	- 9,3	+ 3,0	.
	<u>1956</u> 1ER TRIMESTRE	+ 7,5	+ 5,3	- 2,6	- 1,2	+ 5,7	.
V.	<u>PRODUITS ALIMENTAIRES</u> <u>BOISSONS ET TABACS</u>						
	<u>1955</u> 1ER TRIMESTRE	+ 10,3	+ 8,3	.	+ 2,1	+ 3,5	.
	2EME TRIMESTRE	+ 9,0	+ 3,0	.	+ 5,6	+ 6,8	.
	3EME TRIMESTRE	+ 11,8	+ 3,7	.	+ 3,4	+ 6,7	.
	4EME TRIMESTRE	+ 8,5	- 0,7	.	+ 2,6	+ 3,6	.
	<u>1956</u> 1ER TRIMESTRE	+ 6,9	+ 0,4	.	+ 4,0	+ 8,9	.

(1) Taux d'accroissement (+) ou de diminution (-) par trimestre par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente;

(2) On ne peut établir correctement un indice de la production par branche d'activité industrielle pour toute la Communauté que si l'on possède des coefficients de pondération par pays pour chaque branche. Or on ne possède actuellement ces coefficients que pour la transformation des métaux.

### 3. SALAIRES HORAIRES BRUTS ET PRODUCTIVITE INDUSTRIELLE (1)

	SALAIRES HORAIRES BRUTS DANS L'INDUSTRIE			PRODUCTION PAR HEURE-OUVRIER DANS L'INDUSTRIE	
	DECEMBRE 1954	DECEMBRE 1955	MARS 1956	1954	1955
BELGIQUE (2)	+ 3	+ 5	+ 3	+ 8	+ 8
ALLEMAGNE (3)	+ 3,3	+ 7,2	+ 8,6	+ 6	+ 7
FRANCE (4)	+ 6	+ 10	+ 9,4	+ 7	+ 7
ITALIE	+ 5,7	+ 1,7	+ 1,4	+ 7	+ 7
PAYS-BAS	+ 15,1	+ 0,6	+ 0,6	+ 6	+ 5

(1) Variation en % par rapport à l'année précédente;

(2) Sans les charbonnages;

(3) Mois de novembre et février pour les gains horaires bruts;

(4) Mois d'octobre et janvier pour les salaires horaires bruts;

**SOURCE:** E.C.E. ETUDE SUR LA SITUATION ECONOMIQUE DE L'EUROPE  
EN 1955.

*On ne peut comparer les salaires horaires bruts avec la production par heure-ouvrier qu'avec de strictes réserves. Ils ne valent que comme des ordres de grandeur très grossiers. En effet les statistiques de salaires ont généralement trait aux gains horaires. Or ceux-ci sont influencés par les heures supplémentaires, payées à des taux de salaires plus élevés. De même il faudrait comparer les taux de salaires à la productivité générale de l'ensemble de l'économie et non pas à celle de l'industrie. D'autres réserves encore pourraient être faites.*

#### 4. COMMERCE EXTERIEUR

(MOYENNES MENSUELLES EN MILLIONS DE DOLLARS)

		TOTAL	AVEC LES PAYS DE LA COMMUNAUTE	AVEC LES PAYS TIERS	AVEC LA ZONE U.E.P. (1)	AVEC LA ZONE STERLING	AVEC LA ZONE DOLLAR
<b>a. IMPORTATION</b>							
<u>1953</u>	ANNEE	1 263	331	931	784	269	189
<u>1954</u>	ANNEE	1 393	382	1 010	850	272	210
	3EME TRIMESTRE	1 350	375	975	825	262	206
	4EME TRIMESTRE	1 508	435	1 073	923	269	240
<u>1955</u>	ANNEE	1 608	463	1 146	998	272	275
	1ER TRIMESTRE	1 519	429	1 090	942	299	253
	2EME TRIMESTRE	1 593	447	1 146	979	312	272
	3EME TRIMESTRE	1 580	455	1 124	981	298	278
	4EME TRIMESTRE	1 742	519	1 222	1 089	317	295
<u>1956</u>							
	JANVIER	1 679	475	1 204	1 040	316	294
	FEVRIER	1 555	431	1 124	945	311	268
	MARS	1 845					
	1ER TRIMESTRE	1 695					
<b>b. EXPORTATION</b>							
<u>1953</u>	ANNEE	1 194	334	860	743	162	133
<u>1954</u>	ANNEE	1 325	389	936	847	181	135
	3EME TRIMESTRE	1 280	382	898	825	177	140
	4EME TRIMESTRE	1 491	450	1 041	964	200	152
<u>1955</u>	ANNEE	1 525	470	1 055	996	215	160
	1ER TRIMESTRE	1 428	429	999	922	201	141
	2EME TRIMESTRE	1 484	459	1 025	968	203	149
	3EME TRIMESTRE	1 459	455	1 004	964	211	158
	4EME TRIMESTRE	1 728	536	1 192	1 128	247	195
<u>1956</u>							
	JANVIER	1 502	480	1 022	1 009	222	170
	FEVRIER	1 423	435	988	927	212	172
	MARS (2)	1 655					
	1ER TRIMESTRE	1 530					

(1) Le commerce de la Belgique, de la France et des Pays-Bas avec leurs zones monétaires est exclu;

(2) Chiffres provisoires.

## 5. ACIER

(EN MILLIERS DE TONNES)

	ALLEMAGNE (R.F.)	BELGIQUE	FRANCE	SARRE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
<b>I. PRODUCTION D'ACIER BRUT:</b>								
JUIN 1956	1 941	557	1 176	287	492	304	85	4 842
MAI 1956	1 801	524	1 136	257	515	286	84	4 603
JUIN 1955	1 793	504	1 084	274	463	277	81	4 476
JANVIER - JUIN 1956 M.M.	1 883	536	1 117	273	475	285	86	4 654
JANVIER - JUIN 1955 M.M.	1 714	490	1 060	254	440	260	79	4 297
<b>II. IMPORTATIONS DE PRODUITS SIDERURGIQUES DES PAYS TIERS: (1)</b>								
MARS 1956	32,4	26,8	3,1		43,4	2,5	26,5	134,7
FEVRIER 1956	40,6	13,8	2,7		27,9	1,4	15,3	101,7
MARS 1955	22,8	16,6	3,2		54,2	0,2	36,6	133,6
JANVIER - MARS 1956 M.M.	41,5	23,8	2,6		35,4	1,4	20,8	125,5
JANVIER - MARS 1955 M.M.	23,5	14,0	2,6		50,6	0,8	22,6	114,1
<b>III. EXPORTATIONS DE PRODUITS SIDERURGIQUES VERS DES PAYS TIERS:</b>								
MARS 1956	109,4	204,9	244,3		30,5	103,6	20,1	712,8
FEVRIER 1956	127,6	167,7	212,1		24,1	82,0	19,0	632,5
MARS 1955	116,6	176,5	233,9		5,4	74,5	33,6	640,5
JANVIER - MARS 1956 M.M.	121,8	183,2	228,4		22,8	87,8	23,6	667,6
JANVIER - MARS 1955 M.M.	104,5	160,2	230,3		9,7	72,9	26,1	603,7
	ALLEMAGNE (R.F.)	BELGIQUE/ LUXEMBOURG	FRANCE/ SARRE		ITALIE		PAYS-BAS	COMMUNAUTE
<b>IV. LIVRAISONS DE PRODUITS SIDERURGIQUES VERS LES AUTRES PAYS DE LA COM- MUNAUTE:</b>								
MARS	75,5	210,3	145,6		5,2		25,7	462,3
FEVRIER	51,2	139,7	125,0		3,1		15,9	334,9
MARS	88,4	228,6	142,2		7,8		34,0	501,0
JANVIER - MARS 1956 M.M.	68,3	187,0	139,4		4,0		22,3	421,0
JANVIER - MARS 1955 M.M.	77,9	196,6	152,8		6,0		36,4	469,7

(1) Fonte brute, acier brut et produits laminés (finis et finaux).

## 6. CHARBON

(EN MILLIERS DE TONNES)

	ALLEMAGNE (R.F.)	BELGIQUE	FRANCE	SARRE	ITALIE	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
<b>I. PRODUCTION DE HOUILLE:</b>							
JUIN 1956	11 514	2 571	4 661	1 454	95	1 026	21 321
MAI 1956	10 264	2 577	4 240	1 308	94	967	19 450
JUIN 1955	10 324	2 595	4 639	1 402	91	985	20 036
JANVIER - JUIN 1956 M.M.	11 161	2 590	4 656	1 459	91	986	20 942
JANVIER - JUIN 1955 M.M.	10 753	2 500	4 726	1 451	93	976	20 499
<b>II. PRODUCTION DE COKE:</b>							
MAI 1956	3 621	608	1 012	353	289	353	6 236
AVRIL 1956	3 505	590	992	342	276	345	6 050
MAI 1955	3 405	558	903	331	253	325	5 776
JANVIER - MAI 1956 M.M.	3 577	594	1 003	347	279	349	6 148
JANVIER - MAI 1955 M.M.	3 254	555	879	322	237	317	5 564
<b>III. IMPORTATIONS DE HOUILLE DES PAYS TIERS:</b>							
MAI 1956	1 105	107	595	-	610	269	2 687
AVRIL 1956	815	180	646	-	482	491	2 614
MAI 1955	553	100	230	-	584	233	1 700
JANVIER - MAI 1956 M.M.	964	156	574	-	558	351	2 603
JANVIER - MAI 1955 M.M.	368	74	244	-	530	162	1 377
<b>IV. EXPORTATIONS DE HOUILLE VERS LES PAYS TIERS:</b>							
MAI 1956	177	124	111	76	-	13	501
AVRIL 1956	196	124	95	89	-	14	518
MAI 1955	206	170	341	168	-	9	894
JANVIER - MAI 1956 M.M.	187	114	83	76	-	12	472
JANVIER - MAI 1955 M.M.	259	174	354	175	-	7	969
<b>V. EXPORTATIONS DE COKE VERS LES PAYS TIERS:</b>							
MAI 1956	357	20	4	0	-	69	450
AVRIL 1956	356	17	2	-	-	60	434
MAI 1955	303	9	11	0	-	47	370
JANVIER - MAI 1956 M.M.	300	19	7	0	-	61	388
JANVIER - MAI 1955 M.M.	365	15	6	0	-	51	437
<b>VI. LIVRAISONS DE HOUILLE ET D'AGGLOMERES DE HOUILLE VERS LES AUTRES PAYS DE LA COMMUNAUTE:</b>							
MAI 1956	769	388	363	-	-	66	1 585
AVRIL 1956	814	397	383	-	-	66	1 660
MAI 1955	873	390	533	-	-	63	1 859
JANVIER - MAI 1956 M.M.	786	336	412	-	-	68	1 602
JANVIER - MAI 1955 M.M.	920	489	550	-	-	74	2 033
<b>VII. LIVRAISONS DE COKE VERS LES AUTRES PAYS DE LA COMMUNAUTE:</b>							
MAI 1956	609	58	15	4	4	95	781
AVRIL 1956	590	52	14	4	4	98	758
MAI 1955	602	46	17	-	-	96	761
JANVIER - MAI 1956 M.M.	599	53	12	8	8	95	766
JANVIER - MAI 1955 M.M.	601	45	13	-	-	93	752

## OU ACHETER LES PRODUITS SIDERURGIQUES ?

Vous trouverez la réponse à cette question dans une brochure de 240 pages, éditée par la Haute Autorité dans les quatre langues de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, sous le titre :

### Répertoire des produits sidérurgiques et des entreprises du marché commun de l'acier

Ce manuel, qui doit permettre aux utilisateurs d'avoir rapidement une vue d'ensemble des sources d'approvisionnement du marché commun, donne les adresses des entreprises sidérurgiques de la Communauté et de leurs comptoirs de vente, ainsi que la liste des produits inscrits dans les barèmes de chaque société.

S'adresser :

- aux bureaux des publications nationales officielles (Bundesanzeiger, Moniteur Belge, Journal officiel de la République Française, etc.);
- aux bureaux d'information de la Haute Autorité à Bonn, Paris, Rome, Londres, Washington;
- au Service central des Publications de la Communauté, Luxembourg.

Prix : DM 5 - Fb 60 - Ffr 420 - Lires 750 - Florins 4,50